MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 2 XV 2011

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
Lundi 21 mars 2011

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs José Baghdad -pouvoir à Philippe Mouricou-, Pascale de Zordi -pouvoir à Catherine Bruno-, Louisa Ferhat -pouvoir à Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Sylvie Ceyrac-, Marie-Hélène Piétranico -pouvoir à Gilles Alayrac-.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Pierre Charon, Vincent Flouquet, Fabrice Rousseau.

◊

1. Désignation des secrétaires de séance.
Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◊

Monsieur le Maire : Avant de commencer les travaux de notre conseil, je voudrais vous dire qu'en votre nom à tous j'ai adressé à l'Ambassadeur du Japon et au Directeur de la Maison du Japon qui est dans notre arrondissement, à la fois des condoléances et le témoignage de notre compassion, de notre solidarité et de notre soutien dans cette épreuve sans précédent que traverse ce pays. Nos pensées se tournent d'abord vers les victimes, les familles, les sinistrés et tous ceux qui luttent pour tenter d'enrayer en ce moment-même la catastrophe et sauver encore des vies.

Oui, c'est une profonde émotion qui a étreint tous les Français et en raison des évènements qu'éprouvent le Japon et son peuple, la Mairie de Paris avec les mairies d'arrondissement, la Mairie du 15ème bien sûr s'y est associée aussitôt, ont décidé de faire appel à 4 grandes ONG pour mettre en place un dispositif de collecte de dons en faveur des populations sinistrées : la Fondation de France, la Croix-Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique. Je vous informe que ce dispositif est en place à la Mairie du 15ème depuis le 18 mars.

Je crois que des représentants de groupes ont souhaité s'exprimer. Catherine Bruno.

Catherine Bruno : Je tiens également, au nom du groupe Centre et Indépendants du 15ème arrondissement, à m'associer aux propos que vous venez d'exprimer à la suite du tremblement de terre et du terrible tsunami qui ont frappé le Japon le 11 mars dernier.

Les images d'une violence inouïe que nous avons vues ces 10 derniers jours dans la presse et à la télévision, les scènes de désolation d'un territoire dévasté, l'accident nucléaire qui a suivi le séisme, ont bouleversé nos compatriotes. Et tous, aussi, ont été impressionnés par la dignité, le courage des Japonais dans cette terrible épreuve. Naturellement, nous pensons aux victimes, à leurs familles et nous exprimons notre solidarité et notre compassion au peuple japonais. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues. Evidemment le groupe des élus de gauche du conseil de notre arrondissement partagent cette préoccupation. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le Maire de Paris a donc décidé que la Ville s'associerait à 4 ONG pour mettre en place un dispositif adapté de collecte de dons. Effectivement, dans cette mairie comme dans l'ensemble des 20 mairies de Paris sont mises en place des urnes afin d'assurer la collecte par chèques à l'ordre de l'une de ces ONG.

Il y a, je pense, comme classiquement dans ces circonstances, une solidarité à la fois des institutions parisiennes et des Parisiens par rapport à un pays particulièrement éprouvé.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent. Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire. Merci d'avoir fait d'abord cette déclaration et je crois que c'est important que l'ensemble des groupes politiques de notre conseil puisse apporter chacun leur vision et surtout l'attachement qu'ils portent à ce drame qui touche le Japon.

Terrassé par la fureur des éléments, le peuple japonais est entraîné dans une spirale parce que ce n'est pas la première fois qu'il lui arrive tant d'ennuis c'est la spirale du malheur. Si le Japon a su en partie se préserver du tremblement de terre grâce aux normes antisismiques, il a de toute façon été très surpris par la force du tsunami : 23 mètres de hauteur, 400 km² inondés. Au-delà de sa force économique bien mise à mal actuellement, le Japon finalement n'a qu'une richesse, ce sont les Japonais.

Après le 17 janvier 1995, un séisme sur le port de Kōbe : 6,8 sur l'échelle de Richter, 6.400 personnes décédées, 90 milliards de dollars de dégâts et le 12 mars 2011 la terre de nouveau s'est fâchée : un séisme de magnitude 9, un tsunami et la volonté de tout faire pour essayer d'éviter la catastrophe nucléaire. Peut-être aujourd'hui plus de 25.000 morts.

Alors je voudrais adresser notre sympathie, d'abord au peuple Japonais car il faut admirer cette étonnante maîtrise de soi, cette capacité extrême à souffrir en silence, sang froid, flegme, calme et dignité. Un peuple qui a des liens très forts avec la nature, qui l'accepte telle qu'elle est alors qu'elle est très souvent hostile et déchaînée à son égard. C'est l'héritage de 1.500 ans de culture bouddhiste. Ce peuple a appris à faire face au malheur mais sans se désespérer, à se serrer les coudes, c'est une société de destin commun.

Ce peuple vit dans le respect des anciens, cette population âgée qui est la plus nombreuse au monde et qui souffre par manque d'eau, de médicaments, d'électricité, de combustible, de nourriture et d'hygiène. Ils sont dans un dénuement total. Ils pleurent leurs proches sans courber l'échine. Ils passent de la menace nucléaire à la survie au quotidien. Ils supportent l'insupportable.

La deuxième chose que je voulais dire c'est le travail extraordinaire qui est actuellement fait par ce qu'ils appellent ou que nous appelons les « liquidateurs » : pompiers, sauveteurs, pilotes, techniciens, qui font leur devoir pour restaurer les réacteurs des centrales nucléaires et tenter d'éviter les drames. En fait ils se sacrifient pour sauver leur peuple et le reste du monde. Ces kamikazes du nucléaire sont des héros. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci mes chers collègues. Je vais vous demander maintenant de bien vouloir respecter une minute de silence.

***

Monsieur le Maire : Je vous remercie. C'est un moment toujours difficile ensuite d'enchaîner sur nos affaires municipales mais c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis. Nous allons donc entamer l'ordre du jour.

◊

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 31 janvier 2011.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

◊

3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15ème en présence du CICA qui aura lieu le vendredi 8 avril. Thème proposé : « le problème du bruit en milieu urbain, ses impacts dans le 15ème ».

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. Les trois secrétaires permanents du CICA de notre arrondissement ont proposé dans un courrier adressé le 4 mars dernier au Maire du 15ème arrondissement d'inscrire à l'ordre du jour du CA CICA du vendredi 8 avril prochain la question

posée par l'association « Jeunes Parisiens de Paris » portant, je cite, sur « le bruit en milieu urbain, ses impacts dans le 15ème ».

Cette question répond au souhait exprimé par Denis Baupin, Adjoint au Maire de Paris chargé du développement durable, de l'environnement et du Plan Climat, de soumettre à l'ensemble des CA CICA de Paris son projet de plan de lutte contre le bruit. Compte-tenu de l'intérêt de ce sujet et de la possibilité qu'il offre ainsi de promouvoir la coordination entre les CICA des différents arrondissements parisiens, je vous invite à adopter ce projet d'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, c'est un thème tout à fait important qui mérite effectivement d'être examiné en CICA. Mais il y a un point que je ne comprends pas. Lors de la dernière séance qui avait fixé l'ordre du jour du précédent CICA, Monsieur Sarracani nous avait indiqué que par courrier en date du 24 septembre Mesdames Françoise Barry, Catherine Meurin et Monsieur Gislain Angouillant, secrétaire général du CICA, ont informé notre Maire que l'assemblée plénière avait posé deux questions : d'une part, que devient Beaugrenelle ? Et la deuxième question : quelle initiative la mairie du 15ème entend-elle prendre pour sensibiliser les parents, les commerçants, les habitants à la présence dans notre arrondissement d'une association soupçonnée de dérives sectaires. Il avait été décidé que, pour raison d'antériorité que vous aviez rappelée, Monsieur le Maire, on donnerait la priorité au thème de Beaugrenelle qui a effectivement fait l'objet d'un CICA fort intéressant mais que devient la deuxième question sur une association soupçonnée de dérives sectaires ?

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Cette question n'a pas été oubliée, je vous rassure tout de suite. Il a été décidé d'adresser un courrier au Président de la mission compétente et ce courrier est parti, il est à votre disposition et nous attendons une réponse. Vous serez bien entendu informé du contenu de cette réponse.

Monsieur le Maire : Bien. Vous vous êtes exprimé, Monsieur Dargent et Monsieur Sarrracani, adjoint compétent, a répondu. Que vous soyez d'accord ou pas c'est comme ça, c'est le règlement.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, il ne vous a pas échappé que déjà la dernière fois, on nous a indiqué que le Maire avait décidé de saisir la mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Donc cette saisine avait déjà

eu lieu la dernière fois, on ne va pas éternellement attendre la réponse de cette mission qui n'empêche d'ailleurs pas que le CICA se consacre à ce thème.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Je voudrais apporter une précision. N'ayant pas de réponse de la Miviludes -*Mission Interministérielle de VIgilance et de LUtte contre les DErives Sectaires*- nous avons fait un rappel il y a environ un mois et demi en reprenant les termes du premier courrier et nous attendons toujours une réponse à ce jour.

Monsieur le Maire : Il paraît opportun que la Miviludes soit présente évidemment pour ce CICA, donc c'est toujours dans les tuyaux, si je puis dire. En attendant, la vie continue, il y a même d'autres sujets que le CICA souhaitait aborder comme par exemple le quartier Castagnary, donc on ne manque pas de sujets à étudier. Lorsque la Miviludes nous aura répondu et je pense qu'elle le fera, vu les délais, nous ferons en sorte que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour. Ce n'est pas la première fois qu'on en parlera ici.

Je mets aux voix cette proposition de Monsieur Sarracani. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée. Merci.

◊

4. 2011 DLH 18 – Avenant au bail à construction consenti à la société Pax-Progrès-Pallas portant location de la propriété communale située 379 rue de Vaugirard.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

5. 2011 DLH 30 – Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à la SA d'HLM Pierres et Lumières en vue du financement d'un programme de transformation de bureaux en logements comportant 3 logements PLA-I et 9 logements PLUS, 82-84 rue de Lourmel.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

6. 2011 DLH 43 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement de locaux d'activité compris dans divers programmes de l'office.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

7. 2011 DLH 48 - Réaménagement d'emprunts de la SA d'HLM Pierres et Lumières auprès de la CDC pour un programme de logements sociaux 10-16 rue Eugène Million.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

8. 2011 DLH 89 - Adoption du Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre tout le débat que nous avons eu lors de l'arrêt du PLH en novembre 2010. En revanche, je dénonce le fait que toutes les propositions d'amendement que nous avons votées dans notre conseil aient été balayées par l'exécutif municipal lors de la discussion en Conseil de Paris en novembre dernier.

Néanmoins, je redis encore une fois ce soir dans le cadre de ce PLH, que depuis le début de cette mandature les élus de notre majorité demandent avec constance au Maire de Paris, non seulement de mieux répartir les catégories et les implantations de logements mais aussi de mieux prendre en compte les familles et les classes moyennes qui sont les grandes oubliées de la politique municipale du logement.

Nous le constatons tous, la politique de Bertrand Delanoë produit désormais une nouvelle forme d'exclusion, l'exclusion des classes moyennes contraintes de quitter la capitale faute d'offres adaptées à leurs besoins. De nombreuses familles attachées à notre arrondissement quittent le 15ème pour la première couronne, en particulier pour Issy-les-Moulineaux où la politique du logement s'accompagne d'une offre ambitieuse d'équipements publics.

Nous renouvelons donc notre demande de lancement d'un plan de construction de logements intermédiaires à Paris et dans le 15ème en particulier, afin de répondre aux demandes de ces familles.

Je rappelle également que dans le cadre des discussions sur ce PLH, nous avons demandé la suppression des réserves localisées dans les secteurs où la densité de logements sociaux est très élevée, en particulier au 58 boulevard Lefebvre, à l'emplacement du Laboratoire des Ponts et Chaussées ainsi que l'abandon du projet de construction d'une résidence au 63-67 Castagnary où il est irresponsable de construire des logements coincés entre des rails et des cuves de fioul.

Je rappelle également que nous nous opposons aux propositions de densification des parcelles appartenant à des bailleurs sociaux ; nous demandons l'abandon pur et simple des projets de sur densification sociale que la Ville veut engager au 308 Lecourbe et sur Lefebvre-Périchaux.

Enfin, le PLH ayant vocation à préciser les mesures envisagées pour améliorer la qualité urbaine des quartiers dégradés, nous demandons au Maire de Paris de débloquer des crédits nécessaires pour engager la rénovation des quartiers vieillissants en particulier dans les secteurs Périchaux/Bargue-Falguière/ Sablonnière et Frères Voisin. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire. Le réquisitoire de Madame de Clermont-Tonnerre me laisse un peu pantois. D'abord, premier point sur la question de la part dévolue aux logements intermédiaires. J'avais, dans ce conseil, cité le chiffre de la répartition des demandeurs de logement du 15ème arrondissement puisque, à juste titre, Monsieur le Maire, vous faites fréquemment référence à ce caractère qu'effectivement nous sommes dans le 15ème et donc nous devons nous adresser d'abord aux habitants du 15ème. Ce chiffre établissait que la quasi-totalité des demandes de logements dans cet arrondissement ne concernaient pas les logements intermédiaires mais les logements sociaux. Vous m'aviez indiqué, devant ce chiffre, que vous alliez vérifier en sous-entendant que tout cela méritait le plus grand scepticisme.

Donc j'aimerais savoir quel est le produit de cette vérification et si nous avions tort, de faire valoir ici que les demandeurs de logements du 15ème arrondissement sont en quasi-totalité des demandeurs qui relèvent du logement très social et non pas du logement intermédiaire. C'est le premier point.

Le second point, Monsieur le Maire, il ne vous a pas échappé en la matière, au-delà du logement social, que le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, est l'auteur d'un souhait, à savoir l'encadrement des loyers parce que c'est d'abord l'évolution des loyers sur le marché libre qui crée aujourd'hui des difficultés aux classes moyennes à Paris.

Hélas, cette mesure qui, comme vous le savez, ne peut pas être du ressort de la Mairie de Paris mais qui renvoie à des décisions qu'articulent le Gouvernement et le Parlement, cette mesure n'a pas eu malheureusement beaucoup d'écho de la part, tant du Gouvernement que vous soutenez, que de la majorité à laquelle vous appartenez au Parlement. La seule proposition à laquelle nous avons eu plaisir d'assister, c'est la proposition de Benoist Apparu qui envisage de taxer les loyers excessifs des studettes et autres chambres de bonnes et cela à partir de 40 € le m^2, ce qui n'est déjà pas rien. C'est une mesure dont on peut regretter qu'elle soit et penser qu'elle sera inefficace dans la lutte contre une hausse des prix qui a déjà atteint 50 % des loyers dans le secteur privé.

Donc, plutôt que de vous acharnez, avec votre 1ère Adjointe, contre le logement social et les efforts que fait la Ville de Paris, pour ce qui nous concerne, nous souhaiterions une action un peu plus énergique puisque, après tout, vous cumulez les mandats et que vous êtes Parlementaire. Vous avez la possibilité, en tant que tel, de déposer une proposition de loi qui demande l'encadrement des loyers à Paris et en France. Pourquoi ne le faites-vous pas, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : On s'éloigne un peu du PLH alors que Madame la 1ère Adjointe est restée dans le sujet, même si ça n'a pas l'heur de vous plaire.

Nous avons fait un gros travail sur le PLH. J'essaie de revenir à l'essentiel, en tout cas à ce que je crois être la préoccupation des habitants du 15ème. Nous avons, rappelez-vous, organisé un CICA qui vous a convenu celui-là, je pense, en présence de Monsieur Mano qui était venu nous présenter le diagnostic établi par l'APUR sur le 15ème et le programme d'action de la Ville de Paris. Une demi-douzaine de conseils de quartier, sous mon impulsion, se sont également emparés de ce sujet qui a pu être évoqué avec eux avant l'été. Et puis nous avons eu un grand débat au sein de ce Conseil en novembre dernier.

Cette fois-ci, et je vous en suis reconnaissant, vous n'avez pas évoqué cette antienne, parce qu'elle est un peu éculée et tellement fausse, selon laquelle nous ne serions pas favorables à la réalisation de logements sociaux dans le 15ème alors que, comme chacun le sait, nous avons voté la quasi-totalité des projets de

délibérations portant création d'environ 1.600 logements sociaux dans notre arrondissement.

Avec ce qui avait été construit avant votre arrivée, excusez-moi, il y a eu aussi une action municipale avant 2001, c'est-à-dire environ 15.000 logements construits, il se trouve que le 15ème est l'un des arrondissements qui a, à l'ouest en tout cas, le plus grand nombre de logements sociaux. Je crois qu'on pourrait comparer utilement -et vous devriez vous poser la question- avec des arrondissements tels que le 9ème, le 10ème, le 11ème qui sont pourtant des arrondissements considérables et qui ont moins de 10 % de logements sociaux sur la loi SRU alors que nous atteignons quasiment les 15 %.

Vous critiquez l'Etat, bien sûr, ça fait partie du jeu politique et nous avons l'habitude que Monsieur Delanoë se défausse régulièrement de tous ses échecs sur l'Etat. Je rappelle quand même que si la Ville peut construire tant de logements sociaux c'est grâce à l'aide de l'Etat et de la Caisse des Dépôts puisque les 6.000 logements sociaux supplémentaires, qui ont été construits dans la période 2007-2009, sont aussi le fruit de crédits augmentés de 146 millions d'euros par l'Etat.

Juste un chiffre, mes chers collègues, pour vous dire qu'en 2010 Paris a bénéficié de 20 % de l'enveloppe nationale de l'Etat et même plus de 40 % de l'enveloppe régionale. Donc, c'est un effort commun et ça je ne l'entends pas beaucoup dire dans les discours du Maire mais après tout c'est la politique politicienne qui reprend trop souvent ses droits.

La nouvelle proposition de Monsieur Delanoë, c'est l'encadrement des loyers. Il nous semble nous reporter plusieurs décennies en arrière, lors de l'immense pénurie de logements qui pouvait exister à la suite du contrôle des loyers mis en place par la loi Quillot en 1982, qui a abouti tout simplement à un effondrement complet de la construction de logements locatifs.

Quel est le problème à Paris ? Un des problèmes du logement ? Je ne suis pas si immodeste pour dire que je connais les solutions mais c'est aussi que la construction privée n'existe quasiment pas, s'est effondrée. Si la construction privée s'est effondrée c'est évidemment parce que c'est de moins en moins rentable pour les investisseurs privés et pour les propriétaires que d'avoir des logements.

Donc on construit des logements sociaux, très bien, on l'évoque d'ailleurs ici, mais comme on le dit très souvent, Paris ne pourra plus bientôt loger que les très aisés ou les très aidés avec la disparition des classes moyennes qui sont quand

même très nombreuses dans notre arrondissement puisque la part des cadres et professions intellectuelles supérieures progresse, entre 1998 et 2006, de 43 à 48 % dans notre arrondissement.

Il y a certainement une demande ; sauf que je comprends les habitants qui souhaitent bénéficier d'un logement de la catégorie dite intermédiaire, devant la pénurie, devant la quasi impossibilité d'obtenir un logement, on a très peu de chance de l'obtenir, ils ne déposent même pas de demande, c'est ça aussi le sujet.

Donc l'encadrement des loyers, ne comptez pas sur les Parlementaires que nous sommes, pas plus Jean-François Lamour que moi, pour ...

Intervention dans la salle

Monsieur le Maire : ... si, ça va permettre surtout, j'espère, de ne pas encore plus raréfier l'offre de logements privés dans la capitale. Je vous trouve un peu réducteur avec la proposition de Benoist Apparu, c'est vrai qu'il a fait cette proposition bien opportune, mais aussi vous savez que l'observatoire des loyers de l'agglomération parisienne va mettre en ligne les loyers observés à Paris dans 80 quartiers différents, que le régime du métrage Carrez va être étendu à la location, ce qui va être très bénéfique pour les locataires privés également, et qu'une charte, un guide de bonne pratique, est en cours d'élaboration avec les professionnels, entre autre.

Nous avons donc, pour ce qui concerne cette politique du logement, une politique qui est un échec puisqu'à Paris Monsieur Delanoë avait promis de régler la crise du logement, elle n'a jamais été aussi forte. Jamais les prix n'ont été aussi élevés, je crois que nous sommes à plus de 7.500 € le m^2, ce qui est un record historique. On ne s'est jamais logé pour aussi cher et aussi difficilement d'ailleurs à Paris que depuis 10 ans. Je n'en impute pas, évidemment, par honnêteté intellectuelle, la responsabilité pleine et entière au Maire de Paris. N'empêche qu'il a une responsabilité, par la préemption notamment et par également le fait qu'il n'encourage pas la construction de logements privés. D'ailleurs, dans ce PLH, le principal défaut qu'on pourrait évoquer c'est qu'il n'évoque absolument pas la construction privée, c'est quand même un sujet très difficile pour l'arrondissement.

Vous savez que nous continuons à demander un tiers de logements intermédiaires, alors que dans le $15^{ème}$ nous devons être à 9 %. Nous souhaitons également que des équipements collectifs puissent venir accompagner ce développement des logements sociaux, il y a un certain nombre d'équipements collectifs mais pas suffisamment, surtout avec l'augmentation de plus en plus

forte du nombre de logements sociaux ainsi que l'accompagnement social. Nous ne sommes pas nous ici dans la 15ème, bénéficiaires de dispositifs de politique de la Ville, ce qui rend extrêmement difficile un accompagnement social fait avec insuffisamment de moyens. C'est une proposition que nous faisons à chaque séance d'ailleurs. Je pense qu'il faut, à une approche uniquement quantitative, associer une approche qualitative.

Voilà quelques observations que je voulais faire, répondant très précisément à Monsieur Dargent, en disant qu'effectivement il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une nouvelle politique du logement à Paris mais que la solution malthusienne et rétrograde de l'encadrement des loyers est sûrement la pire des solutions.

Monsieur le Maire : Madame Tachène, pour conclure.

Anne Tachène : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, pour conclure, il s'agit ici pour nous de nous prononcer définitivement sur le Programme Local de l'Habitat tel qu'il a été arrêté par sa délibération les 15 et 16 novembre dernier.

En effet, le Conseil de Paris a déjà délibéré sur ce document de planification fixant en 164 pages les orientations et les engagements municipaux de 2011 à 2017. Ainsi, le vote sollicité est purement formel, en témoigne d'ailleurs la brièveté du texte qui nous est soumis ce soir.

Tout d'abord et pour mémoire, j'évoquerai rapidement le très riche débat qui nous avait occupés le 8 novembre dernier lors de notre Conseil d'arrondissement. A cette occasion, nous avions fait un certain nombre de propositions de bon sens telles que, et simplement deux exemples : l'accompagnement dans leur parcours résidentiel des locataires du parc social ou bien la prise en compte de l'équilibre des quartiers dans les projets de logements sociaux. Ces propositions n'ont malheureusement pas été reprises dans le document final. Claire de Clermont-Tonnerre l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure, nous avions été très exhaustifs dans nos propositions.

En novembre dernier, lors du Conseil d'arrondissement, ainsi qu'au Conseil de Paris, c'est toujours dans un esprit ouvert et constructif que nous avons abordé ce débat. Ainsi, avec mes collègues de la majorité, j'avais souligné qu'il s'agissait d'une part de constituer une offre immobilière en rapport avec les nécessités démographiques, le maintien d'une diversité des populations mais également de penser le logement à l'échelle de la métropole. Il serait astucieux par exemple de

favoriser l'élaboration à l'échelon intercommunal des outils de planification en matière de logement et d'urbanisme.

Aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pourrions croire aux promesses du PLH 2011-2017 s'il n'y avait pas déjà eu le PLH 2004-2010. Les engagements sonnent toujours bien à l'oreille : construire, financer, équilibrer, améliorer mais à la lumière des résultats de la politique menée depuis 2001, que deviennent-ils ? En 10 ans, les inégalités sociales et la géographie de la précarité se sont renforcées. Les prix de l'immobilier et des loyers se sont envolés, vous l'avez rappelé ; le taux de rotation dans le parc social, lui, s'est effondré. D'ailleurs, les Parisiens ne s'y trompent pas puisque 73 % d'entre eux ont, dans un récent sondage, émis un avis négatif sur la politique en matière de logement. Aussi, compte tenu de tous ces éléments, je vous propose de ne pas adopter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

9. 2011 DU 11 - Etablissement d'une servitude réciproque d'implantation entre la propriété communale baillée à la RIVP du 217-220 bis rue de la Croix-Nivert et le fond voisin situé 222-224 rue de la Croix-Nivert, propriété de la RATP.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

10. 2011 DU 42 - Mise en œuvre des évolutions nécessaires du Plan Local d'Urbanisme, notamment dans les deux zones vertes. Décision de ne pas poursuivre la procédure d'élaboration-révision du PLU engagée en 2009. Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du PLU dans les 20 arrondissements.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je souhaiterais juste, compte-tenu du dossier en discussion, connaître l'avis de la 1ère Adjointe sur l'opportunité de voir inscrire le talus de Castagnary dans la zone urbaine verte, en marge de la délibération qui nous intéresse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo, vous avez la parole.

Anne Hidalgo : Vous me fournissez l'occasion de dire pourquoi cette révision de PLU …

Monsieur le Maire : Excusez-moi, parce que Monsieur Menguy me fait savoir qu'il interrogeait la 1ère Adjointe au Maire du 15ème. Mais puisque vous avez commencé, continuez.

Anne Hidalgo : Je voulais expliquer pourquoi cette délibération peut paraître un peu complexe. Vous vous souvenez peut-être ? D'abord, le PLU a été approuvé en juin 2006, il avait fait l'objet d'un certain nombre de recours dont un qui avait conduit en première instance à l'annulation des règlements d'urbanisme qui concernaient notamment ce qu'on appelle « la zone naturelle et forestière » et « la zone urbaine verte ».

Nous avions à l'époque engagé une révision simplifiée du PLU pour rétablir des dispositions nécessaires à ces zones qui, du coup, se retrouvaient sans aucun encadrement ; ce qui n'était sans doute pas le but recherché y compris par ceux qui avaient fait le recours. Nous nous étions réunis d'ailleurs, comme dans les 20 arrondissements, ici dans le 15ème arrondissement, pour présenter cette révision simplifiée du PLU à la population du 15ème et pour recueillir les avis.

Dans le même temps, nous avions bien sûr poursuivi en cassation la décision qui nous paraissait non justifiée sur le plan du droit et il se trouve que le Conseil d'Etat, en cassation, dans un arrêt de juin 2010, a en grande partie donné raison à la Ville puisqu'il a rétabli ces règlements qui avaient été annulés précédemment par le Tribunal Administratif à l'exception des articles 6 et 7 de ces règlements qui demeurent censurés.

Donc nous avons décidé -puisque désormais, compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'Etat, il n'est pas nécessaire, en tous les cas la procédure n'est plus la révision simplifiée du PLU- de saisir les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris pour stopper cette procédure de révision simplifiée et engager une procédure de modification qui nous permet d'apporter un certain nombre d'éléments : d'abord, de rectifier les articles 6 et 7 en tenant compte des remarques de la juridiction administrative, d'autre part, je précise que c'est une délibération qui est proposée pour avis, puisque nous n'étions pas obligés de la mettre à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement mais ça nous paraissait important puisque tous les conseils d'arrondissement avaient été mobilisés sur la procédure initiale et par ailleurs vous expliquer également que nous en avons profité, dans cette modification simplifiée dont nous votons sur le principe, qu'il

y aura un certain nombre d'évolutions du PLU que nous avons souhaité apporter. Donc la réécriture des articles 6 et 7 avec notamment l'idée que le principe d'une implantation des constructions se fasse en retrait d'au moins 2 mètres de toutes les voix séparatives. Nous actualisons également et nous améliorons certaines règles écrites du PLU. Nous adaptons également le PLU à la réalisation d'un certain nombre d'opérations d'aménagement. Nous adaptons également dans cette proposition des prescriptions localisées du PLU, notamment qui avaient émergé à l'occasion des consultations dans chaque arrondissement. Concernant le 15ème arrondissement, il s'agissait plus particulièrement d'intégrer notamment le rond point du Pont Mirabeau qui accueille le Jardin des Mères et Grands-mères de la place de Mai, au titre des espaces verts protégés dans cette extension de zone verte.

Donc voilà l'objectif de cette modification de PLU dont nous actons aujourd'hui le principe. Il y a aussi, -je tiens à le préciser parce que c'est un point extrêmement important pour nous- dans ce PLU, dans les prescriptions localisées, nous souhaitons préserver vraiment la fonction d'enseignement supérieur. Là on est plus sur les espaces verts et sur ce type d'éléments concernés par cette modification mais nous souhaitons préserver la fonction d'enseignement supérieur de Paris et pour cela, comme nous savons qu'il y a une volonté de l'Etat de vendre au prix le plus fort un certain nombre de grands équipements universitaires et de bâtiments universitaires du centre de Paris, nous avons également décidé de protéger la fonction d'enseignement supérieur avec la modification de PLU, en faisant en sorte que la mutation de ces bâtiments ne puisse pas se faire en dehors d'une fonction liée à l'enseignement supérieur et à la recherche. En gros, que les très beaux immeubles universitaires, que ce soit de l'HESS ou d'autres lieux, comme celui-ci que je viens de citer, ne soient pas vendus pour être transformés en hôtels particuliers au titre de la valorisation du patrimoine de l'Etat.

Donc, voilà un élément que je tenais tout de même à préciser et qui relève de cette modification que nous engageons au Conseil de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci Madame la 1ère Adjointe. Vous auriez pu effectivement aller plus loin parce que vous avez un peu péché par omission. Il y a bien d'autres modifications envisagées par ce projet de délibération qui ne résultent pas toutes de la décision du Conseil d'Etat, comme par exemple le non remplacement des arbres, comme par exemple le fait de porter de 1.000 à 2.000 m² le seuil de la SHON à partir duquel il y a l'obligation de construire des places de stationnement, comme l'exonération des normes de stationnement des foyers-résidences, etc.

Interventions dans la salle hors micro

Monsieur le Maire : … Oui tout à fait, mais c'est dommage parce qu'il y a beaucoup d'autres choses que celles que vous avez évoquées en tentant de rapporter ce projet alors que tout le monde l'avait lu. Mais je crois que finalement c'était de Madame Claire de Clermont-Tonnerre dont nous attendions une réponse sauf si d'autres intervenants souhaitent s'exprimer.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Comme vous, j'avais observé qu'il y avait un certain nombre d'évolutions qui n'ont pas été mentionnées par Madame Hidalgo, notamment celle qui dispense de replanter des arbres sur certaines opérations. Je trouve que c'est particulièrement consternant d'avancer une telle mesure en pleine année mondiale de l'arbre, donc ça me surprend beaucoup.

Nous, en ce qui nous concerne, nous avons de grandes envies de végétalisation et c'est pourquoi nous allons saisir l'enquête d'utilité publique qui aura lieu au second semestre, justement pour exprimer nos attentes en matière d'espaces verts et notamment demander, par exemple, que le jardin de l'ensemble Croix-Nivert/Convention/Lecourbe qui est toujours inaccessible soit inscrit en zone urbaine verte, que les allées bordant le square Dalpayrat qui ont vocation à être intégrées dans le jardin soient également inscrites en zone urbaine verte, que soient préservés les espaces verts de la rue Colonna d'Ornano, que la totalité du square Sarrabezolles soit inscrite en zone urbaine verte.

Et puis, pour rebondir sur l'excellente proposition de mon collègue Jean-Baptiste Menguy, effectivement, c'est une très bonne idée d'inscrire en zone verte les talus qui sont situés le long des voies ferrées et de la rue Castagnary.

Nous serons très présents lors de cette enquête sur la modification du PLU et nous entendons qu'une attention toute particulière soit apportée à l'augmentation des espaces verts dans le 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Vous appelez un vote contre ?

Claire de Clermont-Tonnerre : Contre.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

11. 2011 DU 77 – Autorisation de signer un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la SCI Tour Triangle relatif à la conclusion d'une promesse unilatérale de bail à construction permettant la réalisation de la Tour Triangle dans le Parc des Expositions. Autorisation donnée à la SCI Tour Triangle de déposer les permis de construire nécessaires.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Madame Malassis.

Françoise Malassis : J'ai regardé attentivement le projet de délibération qui nous est soumis ce soir et à aucun moment je ne vois la demande qui avait été faite dans un amendement adopté en Conseil de Paris et qui concerne la construction d'une crèche dans cette Tour Triangle.

Monsieur le Maire : Merci pour cette question à laquelle il sera répondu. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. Ce projet, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises et même travaillé dans le cadre d'une concertation qui a été lancée il y a plusieurs mois, avance. Je dirais que nous sommes dans une phase extrêmement décisive ; nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble dans mon bureau.

C'est un projet, je le rappelle, extrêmement important pour Paris, pour la Métropole, pour notre arrondissement, un projet à dimension économique puisque 5.000 emplois vont venir dans un secteur qui est déjà dédié à l'activité économique et un projet qui, sur ces deux volets, le volet environnemental et le volet architectural, sera particulièrement exemplaire.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une délibération qui est une délibération qui vise à nous engager dans une opération de bail à construction, c'est-à-dire que nous nous engageons, dans le vote qui je l'espère sera favorable ici et au Conseil de Paris, à travailler avec le promoteur de cette tour, notamment Unibail-Rodamco et la CCIP sur ce projet, non pas en lui cédant le terrain d'assiette sur lequel la tour va être construite mais en procédant à un bail à construction, solution qui nous est apparue comme plus responsable et raisonnable compte tenu, d'une part je crois de la difficulté d'évaluer une assiette de terrain susceptible d'accueillir un immeuble de cette ampleur, un des premiers grands immeubles de grande hauteur à Paris et parce que la Ville souhaitait effectivement rester partie prenante sans dépenser un centime d'euro puisque c'est un projet totalement privé.

Donc nous sommes là dans une phase où il s'agit d'abord de valider les conditions d'un protocole d'accord entre la Ville et la SCI sur les conditions juridiques, financières et calendaires de notre opération. Ce protocole est conclu dans l'attente de la sortie des emprises du projet Triangle du Parc des Expositions, parce qu'une partie du terrain d'assiette est en dehors du Parc des Expositions et une petite partie est à l'intérieur du Parc des Expositions.

Donc, si vous ne trouvez pas dans ce projet de bail à construction de référence à un équipement public, c'est tout simplement parce que ce n'est absolument pas là que ça doit se trouver et d'ailleurs, cela fragiliserait l'opération de bail à construction que d'inscrire à ce stade l'idée de la nature des équipements publics à venir.

Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire lorsque nous étions déjà intervenus et que nous avions déjà voté ici en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris sur l'engagement de la procédure de modification du PLU, il y a un amendement qui a été voté, avec bien sûr un avis extrêmement favorable de l'exécutif municipal parisien, et cet amendement vaut engagement entre nous. Donc oui, à terme, lorsque ce bâtiment sera construit il y aura des équipements publics et notamment une crèche qui nous paraît être, je crois, un des équipements les plus indispensables à ce projet. Il y aura aussi, comme nous l'avions évoqué, un jardin, un petit parc qui sera construit à l'emplacement actuel de la station service.

Donc nous sommes dans une procédure qui est celle de la validation du principe du bail à construction. Nous avons présenté ce protocole d'accord aux deux autorités qui sont indispensables, d'abord l'autorité des Domaines, France Domaine, qui a émis un avis favorable et qui, notamment, a jugé que le fait que nous proposions un bail à construction d'une durée de 80 ans avec une redevance qui comprend notamment une redevance initiale de 8 millions d'euros, une redevance fixe de 2 millions d'euros à compter de l'achèvement de la tour et une autre redevance variable qui se déclenche aussi en fonction de la location des bureaux qui interviendront sur ce site. France Domaine a considéré que c'était d'une manière générale un dispositif tout à fait raisonnable et prudentiel pour la Ville et l'a approuvé, tout comme la deuxième autorité qui est le Conseil du patrimoine.

Comme vous l'avez compris, c'est une opération qui est complexe depuis le début. Il nous faut détacher un bout de parcelle du Parc des Expositions actuel, c'est une toute petite parcelle en fait que l'on détache pour pouvoir construire cette Tour Triangle. Comme vous l'avez compris aussi, nous ne sommes plus, en tous les cas, les investisseurs ne sont plus dans l'idée qu'il s'agit d'un bâtiment qui vient

directement en complément des activités du Parc des Expositions puisque l'essentiel de ce bâtiment sera dédié à de l'activité de bureau.

Donc, il va de soi que nous aurons ensemble à réfléchir, à travailler sur les évolutions nécessaires du Parc des Expositions et que pour cela nous serons amenés à nous réunir avec l'ensemble des élus et des présidents de groupes du Conseil de Paris pour évoquer cette suite-là mais ce n'est pas l'objet de cette délibération, ça viendra dans un deuxième temps. L'objet de cette délibération c'est bel et bien de s'engager sur ce bail à construction.

Le calendrier prévu de l'opération, c'est la révision simplifiée du PLU qui devrait intervenir en novembre 2011 au plus tard. Ensuite, un dépôt de permis de construire qui pourrait intervenir à la fin de l'année, fin décembre 2011, permis de construire qui nécessite de longs mois d'études, un permis de construire comme celui-ci c'est environ 15 mois d'études par les services de la Ville et ensuite la signature du bail à construction qui pourrait intervenir courant 2012, une fin d'opération, c'est-à-dire un achèvement des travaux en 2016, 2017. Voilà, on est à peu près sur ce type de calendrier sur une opération extrêmement importante mais aussi sur une opération extrêmement valorisante que je vous remercie d'accompagner, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir explicité ce projet. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Nous devons tous nous féliciter de ce projet très structurant pour notre arrondissement, tant par rapport à l'emploi, l'exemplarité architecturale et écologique, l'effet redynamisant pour ce secteur de notre arrondissement et je voudrais dire, cerise sur le gâteau, la négociation exigeante portée par la 1ère Adjointe devrait nous permettre d'avoir un traitement de la passerelle Bargue, ce qui est une demande de notre conseil de quartier Pasteur/Montparnasse.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je vais donc m'adresser aux deux premières adjointes puisque, un peu dans le prolongement de ce qu'a dit Madame Lalem, les conseils de quartiers concernés par ce projet sont assez nombreux finalement puisque l'amendement qui a été adopté a insisté sur le besoin de concertation et puisqu'il y avait la volonté de redynamiser l'aménagement des quartiers vieillissants, évidement plusieurs conseils de quartiers sont concernés.

Je tiens à souligner et j'insiste là-dessus, puisqu'une concertation avec ces instances de démocratie avait été demandée, soulignée par l'amendement porté

par Philippe Goujon et Jean-François Lamour, je crois que c'est important de souligner le grand travail qu'a fait le conseil de quartier Porte de Versailles/Vaugirard/Parc des Expositions sur la requalification possible de la Porte de Versailles et de la rue de Vaugirard. Pour celles et ceux qui ont assisté aux réunions préparatoires comme aux réunions publiques, on voit là un véritable engagement et la volonté de ces conseillers de quartier, dont je salue le travail puisque que le renouvellement des équipes arrive bientôt, parce qu'ils ont donné beaucoup de temps et d'investissement personnel pour faire des propositions concrètes qui, je le crois, pourraient assez facilement être reprises, celles qui vont au-delà de la dimension du conseil de quartier, dans cette concertation par rapport à la Tour Triangle car aussi grande soit l'envergure d'un tel projet il n'en demeure pas moins que son implantation locale est fondamentale pour réussir et le conseil de quartier peut jouer ici tout son rôle. Donc, rappeler l'importance de l'amendement qui a été adopté et évidemment le travail, et je salue la présence ce soir d'un certain nombre de membres des conseils de quartier que j'ai vus dans l'assistance, pour dire que ce travail est de toute première qualité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Il y a aussi une question qui peut se poser aujourd'hui, c'est la suivante : est-ce qu'il est bien judicieux de construire une Tour Triangle alors qu'on est en pleine crise économique ? C'est vrai que si on regarde la situation à Paris, on voit des locaux à vendre et à louer. Mais si l'on regarde de façon un peu plus fine, on voit aussi que ces surfaces, si elles ne trouvent pas preneur dans la capitale c'est qu'elles sont souvent dans des locaux qui sont inadaptés, qui sont vétustes, qui mériteraient d'être réaménagés et qui ne sont pas du tout adaptés aux besoins des grandes entreprises. Je pense que la Tour Triangle apporte une réponse tout à fait intéressante et pertinente à ce marché de grandes surfaces du tertiaire dont il faut rappeler que la Tour Triangle ne sera qu'un immeuble de tertiaire, ce ne sera pas un immeuble d'habitation.

Quand on regarde ce marché, on s'aperçoit que c'est vrai, il y a eu en France une baisse des mises en chantier des immeubles tertiaires au cours de ces 2 ou 3 dernières années mais nous assistons aujourd'hui à une reprise. On constate 8,3 milliards d'euros investis cette année et donc, après ces années de léthargie successives les montages tertiaires reprennent, les développeurs reprennent leurs opérations qui ont été mises en sommeil et ils s'engagent à nouveau, on le voit à la Défense, ils s'engagent à Paris, sur la petite couronne et je crois qu'ils s'engageront à Paris sur un site qui est tout à fait exceptionnel, qui est aussi pertinent par la desserte qu'il offre en matière de transports en commun.

Deuxième observation qui me tient particulièrement à cœur, c'est la nécessité, et je crois qu'il faudra qu'on soit vigilant sur ce projet, de l'ouverture de la Tour Triangle au public. Il ne s'agit pas de faire une tour isolée du reste de la Ville, cette tour est dans la ville, elle appartient à Paris, elle appartient aussi un peu à Issy-les-Moulineaux, et nous pouvons d'ores et déjà nous satisfaire de savoir que le permis de construire tel qu'il sera déposé devra respecter un certain nombre de choses. Il y aura, et nous avons eu grâce à Madame Hidalgo des assurances ce soir, des équipements publics et notamment une crèche. Il y aura peut-être d'autres équipements mais il y aura surtout la possibilité pour le public, d'entrer, d'accéder à des belvédères, à des restaurants, à des cafés jusqu'à un ascenseur panoramique.

Je terminerai mon propos en disant qu'il ne faut pas avoir peur de ce que préparent les architectes au 21ème siècle. Certes, on peut trouver aujourd'hui des monstruosités qui ont été construites dans quelques villes mais j'aimerais aussi qu'on regarde les magnifiques succès des grands cabinets et celui qui a été choisi se hisse au niveau le plus top de la créativité. On peut créer des tours aux formes audacieuses qui ne soient pas extravagantes et qui soient belles. C'est ce qui se fait à Pékin, à Canton, à Chicago, à Londres mais aussi à Barcelone. C'est ce qui va se faire à Abou Dhabi et je suis particulièrement sensible au fait que Paris ne reste pas en dehors de ce mouvement de sorte que la Tour Triangle devienne pour Paris et pour le sud de notre capitale un monument emblématique qui contribuera au rayonnement de notre ville.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Je voudrais faire une observation technique à Madame Hidalgo sur le choix du bail à construction qui, en retour, permet d'acquérir l'immeuble. Je pense qu'il est intéressant au terme d'un bail à construction de récupérer l'assiette foncière mais j'ai un doute sur la récupération de l'immeuble parce que dans 80 ans, quand on récupèrera un immeuble de bureaux il sera complètement obsolète.

Monsieur le Maire : Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais évidemment, comme Gilles Alayrac me féliciter du fait que nous allons pouvoir disposer, grâce à cette tour, de nouvelles surfaces pour les entreprises et les grandes entreprises qui pourront s'installer dans l'arrondissement. Mon seul regret, si je dois en avoir un seul, même si je suis complètement favorable à cette tour, c'est le fait qu'on ait oublié -c'était dans le projet au départ mais on sait que ça a été enlevé du projet- la pépinière d'entreprises parce qu'il faut

aussi penser aux petites entreprises, aux créateurs d'entreprises qui cherchent des locaux dans l'arrondissement et on aurait pu imaginer une certaine mixité en la matière plutôt que de privilégier uniquement les grandes entreprises. Sinon c'est très bien. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Tachène.

Anne Tachène : Simplement quelques mots. C'est vrai qu'à la lecture de cette délibération, j'étais assez dubitative, comme l'a rappelé Madame Malassis, le projet de crèche et les éléments qui avaient été adoptés par le vœu n'y figuraient pas. C'est vrai que très favorable au projet dès le début, ce projet n'avait pas à l'origine la même désignation qu'aujourd'hui. Vous vous rappelez qu'il était en lien avec le Parc des Expositions, qu'on avait parlé d'un hôtel, de salles de conférences, etc.

Mais nous qui appelons de nos vœux à chaque instant une meilleure concertation, nous ne pouvons que saluer le travail qui a été fait par les conseils de quartier et par le Maire du 15ème. Je voudrais également saluer la proposition de Madame Hidalgo quant à la réflexion sur l'évolution du Parc des Expositions. Cela me paraît très intéressant et nous souhaitons y prendre une part importante. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je le redis, j'entends parler du programme, etc, on n'est pas du tout au stade du programme. La question des équipements, il n'y aura pas 1.500 m² de crèche, donc voilà, il y aura sans doute place pour d'autres types d'équipements mais on n'est pas du tout au stade du programme et je pense qu'il ne faut pas fragiliser la démarche que nous engageons aujourd'hui. Oralement bien sûr, on peut dire tout un tas de choses, y compris ce qu'a dit Madame Fatima Lalem, mais nous sommes sur une procédure juridique extrêmement précise qui est celle du vote du principe d'un bail à construction.

Sur le questionnement de Monsieur Gayet, le bail à construction est plus judicieux, en tous les cas c'est aussi l'avis de France Domaine, qu'une cession de l'assiette du terrain car là la recette n'aurait pas été à la hauteur pour la Ville de la valeur intrinsèque du terrain vu les spécificités du bâtiment. C'est à dire que si on cède une assiette relativement étroite, longue, mais sur laquelle viennent se greffer 88.000 m² de bureaux, pour la Ville, c'est quand même un peu difficile d'obtenir à hauteur de ce que produira ce bâtiment en termes de recettes.

Donc l'idée d'intéresser la Ville dans le cadre d'un bail à construction de 80 ans a été reconnue de tous comme économiquement la plus favorable pour la Ville. Je

crois que c'est avec cet élément-là que nous avons opté ensemble avec Unibail et la CCIP pour le bail à construction.

Deuxième chose, aujourd'hui nous sommes dans l'ère du développement durable donc, peut-être qu'il y aura des travaux à faire avant 80 ans, puisque la durée du bail est de 80 ans mais nous sommes vraiment sur des constructions durables, nous ne sommes plus du tout dans les années 70/80 où la question de l'énergie, du vieillissement des matériaux, n'était absolument pas prise en considération. Aujourd'hui elle l'est et ce bâtiment répondra en tous points, cela figure aussi dans le protocole qui nous engagera, aux exigences du Plan Climat, lequel est conçu pour que les bâtiments ne viennent pas se détériorer et vieillir mal, comme on a pu le voir avec une certaine architecture ou production architecturale des années 70.

Monsieur le Maire : Je reconnais que c'est un débat important pour l'avenir que nous souhaitons pour notre arrondissement. Nous avons eu de multiples réunions de travail les uns et les autres et je me réjouis que ce débat ait lieu dans la sérénité, dans la réflexion. C'est d'ailleurs la 3ème fois que notre conseil est saisi pour avis de délibérations relatives à la Tour Triangle et je dois dire que, en dehors de débuts un peu difficiles, la Ville a tenu compte depuis lors de nos demandes légitimes visant à mieux associer la municipalité de l'arrondissement au projet, comme l'a cité Madame Hidalgo lors d'une réunion récente que nous avons eue sur ce point.

Il ne s'agit évidemment pas aujourd'hui de reprendre le débat sur les tours et nous savons combien cet arrondissement a été traumatisé par l'urbanisme de tours qui peut être considéré comme un échec urbain, en tout cas c'est ainsi que je le considère mais nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle génération de tours. On le voit bien pour ce qui a été construit aux alentours de Paris. Donc il ne s'agit pas pour nous d'être pour ou contre les tours, il faut voir dans quelles conditions une tour doit être élaborée, si elle est utile pour un quartier, pour une ville, à quel endroit, etc. Nous avons beaucoup réfléchi sur ce sujet qui vraiment engage l'avenir à long terme de l'arrondissement.

C'est vrai qu'il y a eu près d'un an et demi d'interruption en quelque sorte, sans doute -Monsieur Alayrac l'a évoqué- dû à la conjoncture économique assez défavorable mais finalement le projet aujourd'hui se poursuit et la délibération qui nous est soumise est une étape administrative et financière. C'est vrai que quand on examine attentivement le projet de délibération, on observe que les caractéristiques de la tour qui sont présentées dans ce projet sont semblables à celles du projet de 2009 qui à l'époque différait beaucoup de ce qui avait été annoncé -Madame Hidalgo l'a rappelé- à l'automne 2008 par le Maire de Paris lui-

même d'ailleurs, puisqu'il s'agissait d'activités plus en rapport avec le Parc des Expositions renforçant son attractivité. Etaient aussi évoqués, comme l'a dit à juste titre notre collègue Grégoire Lucas, une pépinière d'entreprises innovantes en lien d'ailleurs avec les salons, un hôtel 4 étoiles pour les hommes d'affaires et les clients fréquentant les salons.

Finalement, Unibail qui est quand même l'opérateur de ce projet a considéré qu'une tour à usage mixte bureaux-hôtels était peu rentable et difficile à faire fonctionner. Monsieur Alayrac l'a rappelé également, Paris manque de bureaux dits « intelligents » aptes à accueillir des sièges de grandes entreprises qui aujourd'hui ont plutôt tendance à aller vers la banlieue, il suffit de voir ce qui se passe chez notre voisin d'Issy-les-Moulineaux. Donc nous avons tout intérêt, je pense, à ce que des bureaux puissent être créés dans cet arrondissement.

D'ailleurs, je regrette pour ma part la mise en place de COS différenciés qui pénalisent le développement des activités tertiaires dans les arrondissements sud et ouest de Paris tel que cela résulte du PLU. On peut considérer que la construction de cette tour répondra, au moins en partie, à ce déficit.

Nous avons adopté également la délibération précédente, de décembre 2009, parce que la concertation, quand elle existe il faut le dire et s'en réjouir, a abouti à des garanties fondées sur la nécessité que ce projet tienne compte des demandes exprimées, ça a été dit par d'autres, par Jean-François Lamour et par moi-même concernant le quartier mais celles de l'ensemble du 15ème et des conseils de quartier bien sûr, qu'a rappelées Jean-Baptiste Menguy.

Cette tour, nous le redisons, ne doit pas vivre en autarcie, isolée de son quartier, mais s'intégrer pleinement dans son environnement immédiat, être un plus finalement. Elle doit être accessible à tous, c'est ce que permettront, nous l'espérons, tel qu'on nous l'a décrit, l'atrium géant à l'entrée principale, les belvédères qui sont prévus ainsi qu'évidemment la requalification de la voirie alentour, de la place de la Porte de Versailles, l'espace vert que vous avez rappelé Madame, de 8.000 m^2, un certain nombre d'aménagements, des commerces sur la rue Ernest Renan et la création de ces 5.000 emplois ainsi que d'emplois indirects.

Nous sommes attentifs aussi, dans le projet que sont venus nous présenter les architectes, bien connus pour la réalisation du « Nid d'oiseau » à Pékin, Herzog et de Meuron, aux ombres portées limitées, c'est très important pour le quartier, la transparence, les revêtements de la tour qui permettront de lui donner son allure et de la réussir ou pas.

Nous rappelons également qu'il y aura peut-être nécessité de solliciter le STIF, si les études qui seront réalisées dans les années à venir venaient à montrer une sous-capacité des lignes de transport public disponibles, même si un certain nombre de choses ont été faites dans le quartier mais il est possible que le T2, le T3, la ligne de métro numéro 12, voient leur capacité renforcée.

Il faudra aussi être attentif à l'offre de places de parking souterrain, en résidentiel bien sûr. Je le dis également aujourd'hui, nous souhaitons que les investisseurs, les constructeurs, fassent appel à la régie de quartier Vaugirard dont nous attendons d'ailleurs qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris, ce qui malheureusement n'a pas été le cas , nous espérons que ce sera le cas lors du prochain conseil.

Au plan énergétique, bien sûr, il est important qu'Unibail poursuive encore ses efforts afin de se rapprocher autant que possible des objectifs du Plan Climat, même si nous avons bien conscience des contraintes inhérentes aux immeubles de grande hauteur. Idem pour la végétalisation du site. Bref, nous sommes très attentifs et nous pensons que la concertation entreprise permettra de réussir cette tour, qui sera utile aussi pour le quartier puisque dans un certain nombre de dispositions de cet amendement il est prévu plusieurs aménagements dans des quartiers à l'urbanisme vieillissant, ça vient d'être dit. Je me réjouis de l'initiative que nous avons prise avec la 1ère Adjointe au Maire de Paris de nous rencontrer pour évoquer déjà dans un premier temps la rénovation restructuration du quartier Bargue/Falguière.

La concertation bien sûr avec les habitants aura encore lieu avec les conseils de quartier, le CICA et puis les procédures administratives. Nous souhaitons évidemment que cette concertation, qui a l'air de s'engager dorénavant sur de bonnes voies, continue à être pleine et entière parce qu'indispensable à l'élaboration d'un projet qui intègre les demandes des riverains et plus largement des habitants de l'arrondissement.

Je n'évoquerai pas d'autres sujets mais je voulais quand même rappeler tous ces éléments qui fondent évidemment notre accord pour, non seulement que cette tour soit réussie et préfigure la modernisation du Parc des Expositions, que d'ailleurs j'avais appelé pour ma part de mes vœux lors du débat sur les hauteurs déjà en juin 2008 et je souscris tout à fait à l'idée de Madame la 1ère Adjointe qu'une réflexion s'engage bien avant la réalisation et le terme de la délégation de service public fixé à 2026, en tenant compte aussi des habitants du quartier, ce qui n'avait pas été forcément le cas.

Je crois que le 15ème dispose d'un atout extraordinaire, c'est celui d'être à la fois très dense et de disposer d'emprises foncières considérables qui permettent d'oser des gestes architecturaux forts.

Nous aurons ce nouveau Ministère de la Défense, c'est un grand monument aussi, sur Balard.

Ce secteur deviendra donc un site d'exception et il sera extrêmement valorisé avec, nous le souhaitons tous, une tour de dernière génération qui modifiera c'est vrai en profondeur l'image du sud du 15ème qui deviendra un quartier d'activités dynamique, audacieux, précurseur, un site qui attire des activités à forte valeur ajoutée dont, c'est notre souhait en tout cas, nos administrés seront particulièrement fiers.

Madame la 1ère Adjointe, pour conclure.

Claire de Clermont-Tonnerre : Dans les années 70, la construction de tours se voulait un gage de modernité. Dans le 15ème, nous avons ainsi hérité de la tour Montparnasse, des tours du Front de Seine, de la tour de l'Air mais aussi de la tour Olivier de Serres et la liste serait sans doute encore plus longue si, dès son élection à la présidence de la République, Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas mis un terme à ces plantations frénétiques d'IGH énergivores qui, pour la plupart sont devenues obsolètes et font aujourd'hui l'objet d'une restructuration complète.

Triangle sera sans doute l'un des tout premiers, voire le 1er immeuble de grande hauteur construit à Paris au cours du 21ème siècle. Les porteurs de ce projet auront donc la responsabilité de concevoir un projet exemplaire en termes de qualité architecturale, d'insertion paysagère, de développement durable et d'intégration dans un quartier où les habitants inspirent à une meilleure qualité de vie.

Si l'utilité de cette gigantesque tour semble avérée, sa réalisation devra s'accompagner de la mise en œuvre de l'amendement que nous avons voté en décembre 2009. Ce projet aura des effets positifs sur le plan international d'abord, dans la mesure où Triangle s'inscrira dans une dynamique intercommunale qui permettra d'accroître le potentiel et la visibilité de Paris dans la compétition entre les grandes métropoles européennes. Je rappelle qu'en 2009 deux classements internationaux rétrogradaient la capitale à la 3ème place des villes de congrès au profit de Vienne et de Barcelone :

- Sur le plan économique, dans la mesure où ce projet a pour objectif de dynamiser l'activité du Parc des Expositions, fleuron de l'économie parisienne, et de répondre aux attentes des entreprises internationales qui cherchent des bureaux d'une nouvelle génération adaptés à leurs besoins.

- Sur le plan urbanistique, si la Ville et la SCI confirment leur volonté d'engager une requalification ambitieuse des abords du parc et une meilleure insertion de l'ensemble du site de Paris expo dans le quartier.

- Sur le plan environnemental enfin, si au-delà des belles images véhiculées sur Internet, cette tour d'une nouvelle génération est réalisée avec des moyens à la hauteur des ambitions affichées, que ce soit en terme de traitement des formes, de conception, de qualité des matériaux, de développement durable et de limitation des impacts sur le contexte urbain.

A la lecture du protocole qui est annexé à la délibération, je souhaiterais formuler quelques remarques :

- sur la page 5, il est précisé que la tour bénéficiera d'une accessibilité de premier ordre. Permettez-moi de nuancer ce propos en rappelant nos attentes en faveur d'une amélioration d'une offre de stationnement résidentiel et d'une augmentation de la fréquence des transports en commun, notamment sur la ligne 12 qui est saturée.

- la page 6 précise que l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du PLU devrait être organisée au 2ème trimestre 2011. Je me réjouis, Madame Hidalgo, de vous avoir entendu dire qu'en fait elle aura lieu au mois de novembre 2011. C'est une bonne chose puisque nous aurons au second semestre un certain nombre d'enquêtes publiques, sur les berges de Seine, sur la modification du PLU que nous venons d'évoquer tout à l'heure, donc c'est plutôt une bonne chose de décaler ces différentes enquêtes.

- en page 14, il est indiqué que la SCI devra prendre toutes dispositions utiles pour n'apporter aux propriétés voisines aucun trouble excessif pour un chantier de cette nature, en ce qui concerne les travaux de terrassement et de fondation. Au-delà de ces annonces à minima, nous attendons que les habitants soient au cœur des préoccupations des différents porteurs du projet, pas uniquement lors des terrassements et des fondations, comme ça a été indiqué, mais bien tout au long de ce chantier qui aura un impact lourd sur le quartier, d'autant que les habitants de la Porte de Versailles ont déjà subi plusieurs vagues de travaux assez traumatisants lors de la réalisation du T2 et du T3.

J'ajoute que nous souhaitons que tout au long de sa réalisation, ce projet s'accompagne, non pas d'une simple information mais d'une concertation exemplaire jusqu'au bout, au cours de laquelle nous entendons que les préoccupations des riverains trouvent des réponses appropriées.

- la page 15 du protocole précise que la SCI Tour Triangle s'engagera à mettre en œuvre les moyens permettant d'inscrire le projet dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et dans une démarche environnementale conforme au Plan Climat de la Ville en vue de poursuivre les objectifs de ce dernier. Si ces déclarations d'intention laissent supposer que la consommation énergétique sera inférieure à 50 kWh par m^2 par an, ainsi que le prévoit le Plan Climat, en revanche nous ne disposons pas à ce jour de précisions sur l'utilisation des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de la géothermie, de la pose de panneaux photovoltaïques, de l'utilisation de Climespace ou de la végétalisation du bâti.

Pour conclure, je rappelle que notre majorité avait déposé un amendement sur la délibération DU 196, voté en décembre 2009 au Conseil de Paris. Nous souhaitons qu'un point d'étape tripartie Ville-SCI-Mairie du 15ème soit programmé pour évoquer l'état d'avancement des différentes demandes contenues dans cet amendement et en particulier la rénovation des quartiers vieillissants, à commencer par Bargue et Frères Voisin.

Enfin, je tiens à rappeler que le Parc des Expositions est installé sur une parcelle municipale de 36 hectares, c'est-à-dire un terrain 12 fois plus vaste que la ZAC Boucicaut. Au-delà du projet de Tour Triangle, cette gigantesque emprise nécessite une rénovation ambitieuse afin de donner une image plus dynamique de notre capitale. Avouez, mes chers collègues, que la vue depuis le périphérique du Parc des Expositions avec ses toitures sinistres n'est ni attractif pour les organisateurs et les visiteurs de salons ni valorisante pour la capitale. Naturellement, je vous invite à émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois que ce débat a été utile et riche pour cette opération extrêmement importante dans notre arrondissement.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

◊

12. 2011 DU 135 - Aménagement du secteur Lourmel-Eglise. Autorisation donnée à la SemPariSeine de déposer toutes demandes de permis de construire nécessaires à la réalisation du programme projeté sur les parcelles EL 27, 28 et 29 situées 80 à 90 rue de Lourmel et 31-33 rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Le projet Lourmel-Eglise est vraiment un projet d'intérêt général avec des équipements qui sont indispensables pour notre arrondissement mais aussi pour Paris, des équipements à vocation sociale : l'EHPAD, les logements et puis des équipements destinés aux familles avec la halte garderie, le foyer pour femmes en situation de précarité.

Tout dans ce dossier permettait de présager une unanimité de notre conseil, en tout cas sur le papier. Notre majorité a d'ailleurs voté les mémoires qui étaient relatifs à ce projet mais elle reste abasourdie par l'absence totale de concessions accordées aux riverains. Très maladroitement, la SemPariSeine a mené une concertation brutale, heurtant les riverains du quartier dans lequel il est implanté car rien dans leurs demandes légitimes n'a été retenu.

On ne peut pas faire un projet contre les habitants du 15ème. Pourtant ces doléances et ces demandes sont de bon sens, elles permettent surtout de préserver l'avenir. Je les rappelle très brièvement :

- Il s'agit de s'interroger sur la circulation dans l'îlot, de contrôler les entrées et les sorties pour qu'il n'y ait pas de nuisances plus tard. Les riverains ont proposé la couverture des voies de circulation par exemple.
- Le respect aussi des engagements qui avaient été pris par la SemPariSeine de ne pas dépasser 4 étages de hauteur pour les différents équipements de l'îlot. Là encore nous regrettons que cette demande n'ait pas été entendue.
- Les problèmes de ventilation, de climatisation ont été également évoqués. Là-dessus, également aucune réponse.
- Sur la sécurité. Toute nouvelle construction nécessite un certain nombre d'aménagements, un éclairage approprié, des solutions de vidéo-protection, un accès restreint quand il s'agit d'un îlot ouvert.
- Et puis nous avons aussi plaidé pour une végétalisation accrue de l'îlot.

Nous avons repris ces doléances dans différents vœux, au cours de différents débats et toutes ont été rejetées par le Conseil de Paris.

Alors pourquoi imposer sans rien donner ? Pourquoi ce bras de fer avec les riverains alors que des négociations auraient pu se dérouler dans le respect des uns et des autres ?

Le dépôt des permis de construire est peut-être l'occasion de corriger certains points. J'appelle de mes vœux que la Ville et la Sem revoient leur copie sur ces petites doléances et qu'elles se montrent plus à l'écoute. Je propose même mon aide, s'il le faut, pour essayer de plaider ce dossier. Nous nous sommes toujours montrés responsables dans ce dossier sans jamais le bloquer, en essayant d'œuvrer pour trouver une solution acceptable par tous.

Alors c'est pourquoi je considère qu'il faut voter ce mémoire mais dans l'espoir que nous serons entendus. D'ailleurs, j'avoue être amusée par le débat que nous venons d'avoir sur la Tour Triangle où j'ai entendu Madame Hidalgo défendre le bail à construction alors qu'elle avait tellement décrié ce dispositif juridique dans un autre dossier, le dossier Beaugrenelle, il n'y a pas si longtemps. Donc on peut évoluer sur les dossiers et je ne désespère pas de vous faire évoluer dans le dossier Lourmel-Eglise pour trouver une solution consensuelle qui donne satisfaction aux habitants du 15ème que nous représentons d'abord. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je note que dès que Madame Poirault-Gauvin prend la parole, évidemment le consensus qui pouvait exister dans notre assemblée vole en éclats et elle réussit même à faire le lien …

Monsieur le Maire : Pas de mise en cause personnelle. Nous sommes d'accord avec elle. Ce n'est pas elle qui doit être mise en cause, c'est une position commune de l'ensemble de la majorité

Claude Dargent : Chacun dans votre majorité s'exprimera. Si vous permettez, pour l'instant c'est moi qui m'exprime.

Monsieur le Maire : Vous savez que le Maire peut prendre la parole quand il le souhaite et Monsieur Delanoë ne s'en prive pas au Conseil de Paris, pas plus que Madame Hidalgo d'ailleurs quand elle préside …

Claude Dargent : Mais les règles de la courtoisie veulent …

Monsieur le Maire : … Je vous en prie, rappelez-les au Maire de Paris d'abord …

Claude Dargent : … qu'on évite d'interrompre les orateurs …

Monsieur le Maire : … les règles de la courtoisie veulent que vous ne vous en preniez pas à Madame Poirault-Gauvin …

Claude Dargent : … le Maire de Paris, lui, ne procède pas de la façon à laquelle vous procédez à l'instant. Donc, je reprends et je vais répéter, Monsieur le Maire, parce que j'ai été interrompu. Je regrette donc que Madame Poirault-Gauvin fasse voler en éclats la belle unanimité que notre conseil avait témoignée précédemment pour une belle délibération. Je le dis et je le répète. Et qu'elle réussisse même à faire le pont entre cette ancienne délibération et celle-ci sur une question, la question du bail à construction qui se pose dans des termes qui n'ont absolument rien à voir dans la question qu'elle évoquait et dans la question que nous venons d'évoquer. La polémique ça a des limites, Madame Poirault-Gauvin.

Je note également que, comme toujours et comme depuis le début sur cette opération, la majorité de cet hémicycle est en pleine contradiction. Evidemment quand on appartient à l'UMP on commence par dire que c'est une très belle opération avec plein de choses très intéressantes et puis on enchaîne en disant qu'il faudrait supprimer des étages. La question naïve que je pose depuis le début c'est : comment fait-on si on supprime des étages, si on ne veut pas diminuer la part des espaces verts pour réaliser les différents équipements que nous avons votés ? Evidemment je n'ai pas de réponse à cette question parce qu'il n'y a pas de réponse à cette question de Madame Poirault-Gauvin et vous le savez fort bien.

Donc, moi j'en resterai au début de votre intervention. C'est une très belle opération qui effectivement associe un EHPAD, des logements sociaux, une halte-garderie, un centre pour femmes victimes de violences et donc il faut la réaliser. Puisque nous souhaitons la réaliser, nous avons proposé l'organisation telle qu'elle a été donnée et il n'y a pas d'autre solution que celle qui est proposée, sauf à supprimer des lits dans l'EHPAD et à supprimer des logements sociaux, ce que vous dites ne pas vouloir faire. Alors si vous ne voulez pas le faire il n'y a pas d'autre solution que de s'en tenir à l'enveloppe qui a été proposée.

Sur le reste, en revanche, on peut toujours continuer à discuter. Sur la circulation des véhicules dans l'îlot, il n'y a pas de souci, au maximum on sera sur 200 véhicules par jour, donc là-dessus il n'y a pas de difficultés, pas matière à s'inquiéter mais nous verrons tout ça. Sur la façon dont ce jardin, parce que c'est un jardin, sera ouvert, nous sommes tout aussi attentifs que vous aux questions de surveillance et de sécurité et on prendra les mesures adaptées.

Ceci étant dit, moi je préfère me féliciter d'une opération dans un site extrêmement contraint dont va bénéficier le 15ème arrondissement et c'est ça qui compte parce que moi ce qui m'intéresse dans cette affaire, avec mes collègues du groupe des élus de gauche, c'est de travailler pour l'avenir de cet arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire tout d'abord que si Monsieur Dargent pense qu'il y aura unanimité sur l'ensemble des dossiers, c'est quand même une sorte de déni d'opposition qu'il fait ainsi et il se fait quand même beaucoup d'illusions notamment d'ailleurs alors qu'il pourrait y avoir accord sur un certain nombre de projets si la majorité municipale tenait compte un temps soit peu des observations de bon sens que nous relayons et qui viennent de la part des riverains et des habitants qui mieux que quiconque, peut-être mieux que vous, Monsieur Dargent, sont bien placés pour savoir ce qu'il convient à leur quartier. C'est vrai qu'il s'agit d'un site très contraint, enclavé, avec des servitudes et des règles de constructibilité très fortes dans un secteur concerné par le PPRI d'ailleurs.

Tout d'abord, nous avons souhaité qu'il y ait un maximum de concertation sur ce projet et nous avons voulu que les habitants soient vraiment informés, consultés à de nombreuses reprises. Une première réunion s'est tenue en juin 2008 à la mairie, une exposition même de ce projet a eu lieu dans le hall de la mairie, un bilan de la concertation le 9 septembre 2008 avec un comité de suivi, un autre comité de suivi le 10 février 2009, une réunion publique de concertation le 4 février 2010, une réunion avec l'association de défense des résidents et les dirigeants de la SemPariSeine le 4 mai 2010, une autre réunion publique le 6 juillet 2010. On le voit bien, notre souci est de prendre en considération les préoccupations des habitants et d'essayer de vous faire partager que ce qu'ils disent n'est pas forcément à rejeter.

Vous le savez, il y a eu un certain nombre de sujets qu'évoquera peut-être Claire de Clermont-Tonnerre dans son intervention, pas dans sa conclusion en tant que rapporteur. Je voudrais juste intervenir sur un sujet, il y a plusieurs petits sujets là-dedans qui peuvent vraiment faire l'objet de modifications et qui satisferaient les riverains. Je voudrais juste en évoquer une seule parce que c'est celle sur laquelle vous avez l'air de butter, c'est le nombre de logements. Oui, c'est une opération que nous avons approuvée, donc ne nous faites pas encore le procès d'avoir refusé une opération d'aménagement urbain. Nous l'avons approuvée justement parce qu'il y a un EHPAD de 100 lits que nous demandons dans différents endroits du 15ème, il y a une halte-garderie, il y a un établissement pour femmes victimes de violences.

Tout cela nous l'approuvons, ainsi que même des logements sociaux, sauf qu'il suffirait et vous le savez bien Monsieur Dargent, parlons très précisément justement et pas en l'air, plus ou moins de logements sociaux, ce n'est pas le sujet. Vous savez très bien qu'il y a un problème avec 2 étages et que le Directeur général de la SemPariSeine nous a dit en réunion publique que la réduction du nombre de logements serait peu importante. Dans le cadre de la suppression de 2 étages, on aurait à supprimer 4 logements. C'est ce qu'il a dit. C'est faux ? Mais alors vous le démentirez. Moi j'ai ses déclarations ; ce sont 4 logements dans le cadre de la suppression de 2 étages. D'ailleurs il suffit de voir les plans, ça correspond à ces 4 logements. Quitte à les mettre ailleurs, il y a suffisamment de ZAC, on construit ...

... Monsieur Dargent, je vous demande de ne pas m'interrompre. La Direction de l'urbanisme ... le Maire de l'arrondissement, comme le Maire de Paris, est maître de l'ordre du jour et c'est lui qui décide qui doit prendre la parole et qui décide quand prendre la parole. Je sais que vous êtes très frustré de ne pas être Maire de cet arrondissement mais c'est comme ça, c'est ce que les électeurs ont voulu. Donc, ne soyez pas insultant, vous êtes déjà suffisamment désagréable comme ça naturellement.

Ce que je voulais dire c'est que, comment osez-vous dire que nous mettons en péril le logement social dans le 15ème où nous avons déjà près de 18.000 logements sociaux, où dans cette mandature on en construit encore 4.000 de plus, avec notre accord d'ailleurs, parce qu'il y a 4 logements pour lesquels il faut trouver un autre emplacement. Franchement, ne sombrez pas dans le ridicule.

J'ai cru comprendre, Monsieur Dargent, que la Direction de l'urbanisme n'était pas à ma disposition puisque j'arrive extrêmement rarement à rentrer en contact avec elle et avoir des informations de sa part. Si la Direction de l'urbanisme veut bien mettre à ma disposition ses services, bien sûr, il n'y a aucun problème, je pense qu'on trouvera assez facilement en quelques secondes peut-être même, un endroit pour mettre ces 4 logements supplémentaires. Donc, restons vigilants sur ce secteur.

Je crois qu'avec Monsieur Dargent il n'y a pas de concertation possible, on le voit encore aujourd'hui et pour quelque chose d'extrêmement marginal. Je le regrette pour les habitants mais montrant quand même notre esprit de responsabilité dans cette affaire tout en constatant le blocage de la SemPariSeine, de Monsieur Dargent, dans cette opération, nous voterons quand même ce projet.

Mais, Monsieur Dargent, je ne m'en réjouis pas. Vous ne comprenez pas, Monsieur Dargent, parce que vous n'avez sans doute pas le même sens de l'intérêt général

que le nôtre et vous êtes peut-être un peu trop partisan et partial. Madame de Clermont-Tonnerre pour son intervention.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je n'ai pas grand chose à ajouter, Monsieur le Maire. D'abord ce refus d'engager la concertation et la discussion, je crois que compte-tenu de l'importance de ce projet pour le 15ème, effectivement nous allons le voter. En revanche, quand on programme des opérations trop denses, on se trouve confronté à ce type de problème. Pour avoir rencontré à plusieurs reprises les habitants et les riverains, je trouve que leurs demandes sont fondées, sont légitimes, c'est même du bon sens.

Je ne comprends pas l'entêtement de Monsieur Dargent et de la Ville de Paris d'ailleurs, parce que le Directeur de la Sem, lui, est prêt à réfléchir à d'autres solutions mais il a une lettre de mission qui est fixée, il l'a déclaré, il obéit à une lettre de mission fixée par la Ville de Paris.

Interventions dans la salle hors micro

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous avez eu suffisamment la parole, n'ayez pas la discourtoisie une fois de plus d'interrompre Madame de Clermont-Tonnerre, s'il vous plait.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur Dargent, nous avons porté ces demandes devant le Conseil d'arrondissement, au Conseil de Paris, dans les réunions de concertation, auprès de la Ville, auprès de la Sem, par le biais de vœux, de courriers, d'interventions, à l'enquête publique et rien ne bouge. Vous refusez de faire évoluer le projet. Aucune des demandes formulées par les riverains n'a été entendue. Ils vous ont adressé une pétition de 213 signatures, je crois, vous n'avez pas réagi alors que les inquiétudes demeurent sur les hauteurs des bâtiments, sur les implantations en toiture, sur la sécurité du site.

La Ville affiche une détermination sans faille pour sortir son projet d'aménagement tel que vous l'avez pensé, sans concertation. Plus nous avançons dans le temps et plus le projet sera difficilement amendable. Une nouvelle étape sera franchie avec le dépôt par la Sem des permis de construire nécessaires à la réalisation des programmes. Franchement, c'est pitoyable d'être engagé dans cet entêtement. Lorsque vous agissez comme ça, on arrive à des solutions de recours, de procédure. Vous l'avez vu sur Beaugrenelle, trois ans se sont passés, trois ans de retard parce que vous n'avez jamais voulu négocier …

Interventions dans la salle hors micro

Monsieur le Maire : 10 ans de chantier. Monsieur Dargent, dois-je vous rappeler à l'ordre s'il vous plait ? Madame Hidalgo, Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole.

Claire de Clermont-Tonnerre : Pour finir, je dirai simplement que vous pratiquez la concertation à deux vitesses, selon si elle vous arrange ou pas. C'est ça la démocratie participative de la gauche.

Donc, compte tenu de l'intérêt général du projet nous le voterons mais votre entêtement est scandaleux et désespérant pour les habitants.

Monsieur le Maire : J'ai un peu de mal à vous appeler à voter ce projet mais montrant notre souci de voir ces réalisations d'équipements publics dans le 15ème, nous allons les voter malgré l'obstruction et l'absence totale de concertation de l'exécutif municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

◊

13. 2011 DU 29 - Mise à jour de la classification des voies au titre des droits de voirie.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

14. 2011 DVD 29 - Signature avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports d'une convention pour l'installation, la modification, la maintenance des dispositifs Contrôle Automatisé (CA) des vitesses sur le territoire de la Ville de Paris et avec la Préfecture de Police d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

15. 2011 DVD 63 - Signature avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement d'une convention pour l'installation, la maintenance des dispositifs Contrôle Automatisé de Franchissement de Feux Rouges (CAFR) sur le territoire de la Ville de Paris et avec la Préfecture de Police d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefèvre, pour une proposition d'amendement.

Franck Lefèvre : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais proposer un amendement sur ce projet de délibération, amendement qui a été rédigé. Merci de le faire distribuer.

Je ne vais pas relire l'amendement mais le résumer. On nous propose des aménagements de radars de franchissement de feux installés sur deux carrefours, le carrefour Vaugirard/Convention et le carrefour boulevard Victor/avenue de la Porte de Sèvres. Vous aviez été saisi de ce projet en janvier, Monsieur le Maire, et vous aviez émis un avis négatif sur le carrefour boulevard Victor/avenue de la Porte de Sèvres prétextant que l'accidentologie de ce carrefour n'était pas avérée et qu'il serait souhaitable de mettre ce dispositif sur un carrefour où l'accidentologie est avérée.

Cet amendement propose que l'on remplace le carrefour boulevard Victor/avenue de la Porte de Sèvres par le carrefour boulevard Pasteur/rue de Vaugirard, cela se justifiant par le fait qu'effectivement l'accidentologie dans ce carrefour est avérée et également par la présence d'un lycée, de deux collèges, c'est-à-dire d'environ 3.000 étudiants, lycéens, collégiens qui doivent être, à mon avis, préservés quand ils traversent ce carrefour. Par conséquent, nous proposons que ce radar soit mis boulevard Pasteur/rue de Vaugirard avec une circulation contrôlée sur le boulevard Pasteur. Voilà résumé l'amendement.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Nous sommes, comme vous, soucieux d'assurer la meilleure sécurité possible à nos concitoyens et je partage tout à fait votre constat, ce carrefour est particulièrement fréquenté et dangereux. Je voudrais simplement vous demander une précision. Lorsque vous évoquez la proposition qui a été faite d'implanter le radar boulevard Victor, c'est la Préfecture de Police qui l'avait faite initialement cette proposition ?

Monsieur le Maire : C'est le Ministère du Développement Durable.

Franck Lefèvre : Oui, ce n'est pas la Préfecture de Police, c'est le Ministère du Développement Durable. Vous aviez écrit à Madame Kosciusko-Morizet pour lui donner votre avis négatif sur le carrefour boulevard Victor/avenue de la Porte de Sèvres.

Gilles Alayrac : En tout cas, les radars dans la capitale sont une nécessité compte tenu du comportement de plus en plus -je vais être gentil- « imprudent » des automobilistes et des deux roues motorisés qui passent trop allègrement aux feux rouges.

Franck Lefèvre : Et les deux roues non motorisés également.

Gilles Alayrac : Oui mais ils représentent moins de danger sans doute, que les deux roues motorisés. Ça ne les exonère de rien, bien sûr.

Franck Lefèvre : N'engageons pas le débat là-dessus mais c'est surtout qu'ils n'ont pas de plaque d'immatriculation.

Monsieur le Maire : Vous approuvez cet amendement, Monsieur Alayrac ? D'accord. Merci.

Donc nous allons voter sur l'amendement. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté.

Nous allons voter maintenant sur la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée. Merci.

◊

16. 2011 DVD 79 - Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du programme 2011 d'aménagements de sécurité.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

17. 2011 DDEEES 72 - Subvention à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2010 pour un montant de 9.000 €.

Monsieur le Maire : Monsieur Barrier.

Claude Barrier : Chers collègues. Je trouve effectivement cette subvention vraiment très mince. La rue du Commerce est une des rues les plus commerçantes de Paris, qui est toujours illuminée, qui fait les choses très bien. Lui donner simplement 9.000 € pour ses animations représente très exactement 21,7 % du budget engagé.

Je me trouvais dernièrement au Conseil du commerce de France où on parlait de la fiscalité justement des villes. On me disait que plus de 20 % des taxes foncières avaient augmenté de 2004 à 2009 mais par contre la Ville de Paris a une particularité, elle a même une mention particulière puisqu'elle, elle a augmenté ses taxes de 65,49 %. Alors je pense qu'on pourrait faire un tout petit effort. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Barrier. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Merci Monsieur le Maire. Je note quand même que la subvention est stable. 9.000 € c'est la même somme que l'an passé. Pour répondre à Monsieur Barrier, je pense que ce n'est pas une orthodoxie budgétaire acceptable que de considérer qu'on puisse, comme cela, calculer la subvention en se basant exclusivement sur le pourcentage du budget engagé ou communiqué par les associations de commerçants. Il suffirait à ce moment-là d'augmenter le budget pour augmenter la subvention, ce qui serait très périlleux pour les finances publiques parisiennes.

Dans un contexte extrêmement tendu budgétairement pour la Ville de Paris, je considère que l'effort qui est fait sur cette subvention pour l'association des commerçants de la rue du Commerce est quand même acceptable et appréciable.

Monsieur le Maire : Je crois que c'est dans les périodes de crise économique justement qu'il faut que la collectivité soutienne les commerces de proximité. Je souligne simplement qu'en 2008 la subvention de la Ville était de 14.000 € et qu'aujourd'hui elle est de 9.000 €. Elle est peut-être la même que celle de l'année dernière mais ça fait quand même une baisse assez conséquente qui gène énormément l'animation des rues de notre arrondissement à Noël à tel point que plusieurs associations n'ont pas pu faire leurs illuminations cette année. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet: Oui, mes chers collègues, je vous invite bien entendu à voter cette subvention de 9.000 € mais je voudrais faire deux observations. Pour ce qui est du pourcentage, nous avions déjà eu un débat il y a quelques mois et je crois que c'était Monsieur Baghdad qui nous avait dit que les associations de commerçants recevaient pour les illuminations en moyenne 30 %. Alors pourquoi

cette association qui est un exemple, comme l'a dit Monsieur Barrier, d'animation mais aussi de rigueur budgétaire, se voit-elle donner une subvention qui est à 21 % ?

Donc on rejoint le débat que nous avions eu et il faudrait que la Ville se décide à faire plus de transparence financière, à savoir que des critères objectifs soient adoptés et que toutes les associations soient soumises aux mêmes caractéristiques.

La deuxième observation. Toujours dans un débat sur les subventions d'associations, Madame Hidalgo nous avait dit qu'il était question de déconcentrer la gestion de ces subventions sur les arrondissements, je voulais savoir où en était ce dossier. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Vous parlez de la déconcentration des subventions, mais je pense que le Maire du 15ème maîtrise ce sujet puisque c'est un sujet qui a été évoqué à maintes reprises avec Madame Errecart. La question de la déconcentration des subventions pose tout de même un certain nombre de problèmes de nature juridique mais qu'une partie d'entre elle l'a été dans les arrondissements.

Ecoutez, je crois qu'il faut être raisonnable, 9.000 € ce n'est pas rien. Pour une association de commerçants qui fait du très bon travail, chacun le reconnaît, mais c'est quand même pas rien. Je connais beaucoup d'associations qui œuvrent aussi dans d'autres domaines, qui aimeraient bien avoir une petite subvention de 9.000 € donc soyons raisonnables. Bien sûr que chacun peut prêcher pour sa chapelle. Vous vous occupez très bien des commerçants et de ce sujet dans le 15ème arrondissement. Nous sommes tous très soucieux de l'attractivité des commerces et des commerces de proximité mais, de grâce, je crois que 9.000 € c'est très bien.

Monsieur le Maire : Quand la Ville dépense 200 millions de subventions annuelles à des associations, on pourrait considérer que …

Interventions dans la salle hors micro

Monsieur le Maire : S'il vous plait, on ne prend pas la parole de façon sauvage dans cette enceinte, chacun s'exprime à son tour. Si Monsieur Gayet veut reprendre la parole, il la demande et je la lui donnerai bien volontiers. Vous avez quelque chose à dire ?

Gérard Gayet : Oui, nous avions dit que nous mettrions en place une structure pour étudier ce problème parce qu'à terme nous n'aurons plus d'illuminations dans les arrondissements.

Monsieur le Maire : Pour conclure sur cette décentralisation des subventions, c'est vrai que c'est un sujet qui a été évoqué lors de l'étude de la charte des arrondissements. Malheureusement, ce point n'a pu aboutir. C'est complexe, c'est vrai, mais nous sommes un certain nombre de maires à souhaiter que ça puisse être réalisé et j'espère qu'avant la fin de la mandature nous pourrons avoir une partie assez minime d'ailleurs de subventions, notamment des subventions d'intérêt local, qui relèvera de la compétence du Maire, ce qui déchargera d'autant d'ailleurs les services centraux de la Mairie de Paris.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

18. 2011 DUCT 58 - Subvention « Fonds du Maire » à l'association « Les restaurants du cœur » pour un montant de 2.000 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

19. 2011 DUCT 60 – Subvention « Fonds du Maire » à l'association « Foyer Grenelle - Centre social du 15ème » pour un montant de 4.000 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

20. 2011 DUCT 64 – Subvention « Fonds du Maire » à l'association « Relais Frémicourt » pour un montant de 1.695 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

21. 2011 DUCT 65 – Subvention « Fonds du Maire » à l'association « Saint-Vincent de Paul-Accueil 15ème » pour un montant de 2.500 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

22. 2011 DUCT 69 – Subvention « Fonds du Maire » à l'association « Au bout du fil » pour un montant de 1.695 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

23. 2011 DAC 6 – Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15ème arrondissement pour un montant de 1.500 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

24. 2011 DAC 121 – Subvention au Comité Paris 15ème de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie -FNACA- pour un montant de 1.400 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

25. 2011 DJS 56 – Subvention à l'association «La Saint-Louis de Vaugirard» pour un montant de 11.400 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

26. XV 2011 39 – Choix de la gestion déléguée pour les centres d'animation Brancion, Frères Voisin, l'espace Cévennes, l'espace Paris Plaine et le centre d'animation Sohane Benziane et autorisation à Monsieur le Maire du 15ème arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin », codifiée au CGCT dans ses articles L 1411-1 à 1411-18.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Je mets maintenant aux voix les projets de délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscription. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Merci.

◊

Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil.

27. Amendement à la Charte de fonctionnement des conseils de quartier présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter cet amendement qui concerne en fait l'article 11 de la Charte des conseils de quartier du 15ème arrondissement concernant en fait le nombre de réunions prévues annuellement des conseils de quartier.

Dans cette charte est stipulé que les conseils se réunissent au moins trois fois par an, mais ne sont pas indiquées les modalités que nous pourrions avoir pour organiser des réunions supplémentaires.

Cette demande est motivée par le constat qui a été fait dans un certain nombre de conseils de quartier, notamment par les conseillers de quartier, qui ont souvent fait des remarques pour déplorer que quelquefois nous avions des ordres du jour assez chargés, ce qui ne permettait pas de consacrer suffisamment de temps à l'étude de dossiers qui sont parfois assez conséquents. Je pense que dans cet esprit-là, l'idée est aussi de favoriser le débat, l'échange, le dialogue avec les habitants du 15ème arrondissement, dans le souci d'exigence d'avoir une démocratie locale participative plus approfondie.

Je crois que c'est la bonne occasion aussi de le faire en ce moment, puisque nous entrons dans la phase de renouvellement des conseils de quartier qui aura lieu au mois de juillet et cela permettrait peut-être de traiter plus facilement de sujets d'actualité.

Ce que nous proposons, je vais vous lire exactement l'intitulé de l'amendement, à la fin de l'article 11 qui est : « A l'initiative de son Président ou de sa Présidente, et ou de la majorité de ses membres, une ou plusieurs réunions supplémentaires du conseil de quartier peuvent également être convoquées ».

Vous voyez donc que nous sommes extrêmement attentifs et soucieux de l'approfondissement de la démocratie locale participative et j'espère que vous nous accompagnerez dans cette exigence. Merci.

Monsieur le Maire : Tout d'abord, je suis obligé de vous dire que sur la forme, la procédure des amendements s'applique aux projets de délibération, aux vœux en discussion, ce qui n'est pas le cas ici. A titre exceptionnel, j'accepte que nous en débattions pour démontrer qu'aucun sujet n'est tabou mais que vous puissiez requalifier en tout cas, l'intitulé de votre amendement sous peine d'irrecevabilité et le transformer en vœu visant à amender la charte de fonctionnement des conseils de quartier. C'est purement formel mais voilà, c'est la première chose, très marginale.

En revanche, sur le fond, c'est peut-être une réponse plus difficile à accepter, que je vais vous faire, c'est que je considère que votre vœu est sans objet. D'abord, il résulte d'une lecture -à mon avis défaillante de la charte- adoptée le 19 mai 2008 par notre Conseil puisque, et vous le rappelez d'ailleurs, son article 11 dispose que chaque conseil de quartier se réunira au moins trois fois par an, dans chaque quartier, ce qui suppose, si on parle clair, que la possibilité est offerte, pour ces conseils, de se réunir davantage si leurs membres le souhaitent ou s'ils en font la demande. Je précise que je n'ai jamais été saisi d'une telle demande, sinon elle aurait été, je peux en prendre l'engagement ici, honorée sans aucune difficulté.

Lors de la rédaction de cette charte, vous vous en souvenez certainement, le choix avait été fait de fixer un seuil minimal calé sur la fréquence des CICA, une sorte de parallélisme des formes en quelque sorte, et surtout afin d'éviter des distorsions entre les conseils actifs et ceux qui le sont moins ou qui connaissent plus de difficultés. Il s'agissait donc d'un minimum pour obliger chaque conseil à avoir ses trois réunions et en aucun cas d'un maximum, comme il est précisé explicitement.

J'observe qu'en mai 2008, j'avais proposé en séance, d'amender l'article 9 de notre précédente charte des conseils de quartier en proposant de passer d'au moins deux à trois réunions annuelles. Déjà, sur ma proposition, la disposition était passée de deux à trois réunions minimum en 2008. On peut toujours monter à 4 ou 5 mais je pense que ce n'est pas cela que vous souhaitez et personne n'avait émis de remarques à l'époque. C'était un seuil minimal.

Je le disais tout à l'heure, en presque trois ans d'activité de ces conseils, dont je me félicite d'ailleurs d'avoir leur conseil, justement, pour l'animation de l'arrondissement, les dix conseils de quartier n'ont jamais émis le vœu de se

réunir davantage. Si des vœux vous parviennent, n'hésitez pas à demander au conseil de quartier auquel vous appartenez, même d'autres, de nous les présenter.

Si je voulais d'ailleurs un peu pousser davantage, je dirais que ce n'est pas vraiment le nombre de réunions qui pose problème. C'est toujours bien de se réunir et de faire de la démocratie participative, comme vous aimez bien cette formule, mais je dirai que ce qui manque, c'est plutôt le manque de suivi par la Mairie centrale des décisions qui sont prises dans ces conseils comme souvent de leur inexistence totale par elle, pour l'examen de projets municipaux qui les concernent pourtant directement et je suis au regret de le dire, parce que nous essayons de travailler en bonne intelligence, les causes d'absentéisme et de démotivation pour ces conseillers de quartier alors que, pourtant, nous les avons dotés, par rapport à la mandature précédente –on peut toujours faire mieux, c'est vrai- de moyens supplémentaires, aussi bien de financement, de fonctionnement que de moyens de diffuser leurs informations.

Je me souviens d'ailleurs que Monsieur Mouricou nous avait annoncé, en mai 2008, et on s'en réjouissait à l'époque, que dans le cadre de la charte pour la citoyenneté active –cela s'appelait ainsi à l'époque- Monsieur Delanoë entendait renforcer les moyens financiers alloués aux conseils de quartier alors que les seuls moyens financiers qui ont été renforcés ce sont ceux donnés par la Mairie du 15ème sur son état spécial d'arrondissement.

Si on veut aller plus loin, il n'y a pas que les réunions publiques auxquelles vous faites allusion, il y a aussi les multitudes de réunions internes et vous le savez bien, puisque vous y appartenez, qui associent les conseillers de quartier, les réunions préparatoires pour fixer l'ordre du jour des réunions publiques, les réunions de débriefing auxquelles j'ajouterais les réunions de l'ensemble des conseillers de quartier sur des sujets transversaux à mon initiative, la plupart du temps : Autolib', l'aménagement des berges de la Seine, la tour Triangle, etc …

Deuxièmement, la proposition d'amendement qui porte aussi incidemment sur les modalités de convocation de ces réunions supplémentaires, il est proposé que « le Président et/ou la majorité des membres du conseil de quartier concernés convoquent ». Je considère qu'il n'y a pas de sujet à polémique et si les membres en expriment le souhait, le Maire de l'arrondissement, en fonction de l'article 12 de la charte, les convoque pour une réunion supplémentaire comme je le fais d'ailleurs pour les trois réunions annuelles. Je considère donc que ce vœu est sans objet. Je vous demanderai de le retirer sinon je serai obligé d'appeler à le rejeter.

Isabelle Roy : Non, écoutez, il n'est pas question que nous retirions notre vœu.

Monsieur le Maire : Je vous en fais la proposition. Faites ce que vous voulez après.

Isabelle Roy : Nous n'allons pas retirer ce vœu. Pour nous c'est extrêmement important et je crois que vous avez un petit peu déplacé le débat.

Monsieur le Maire : J'essaie d'être libre de mes propos, excusez-moi !

Isabelle Roy : Nous sommes d'accord sur le « au moins trois fois par an », cela n'empêche pas qu'il y en ait d'autres, ce n'est pas ce que nous disons. Ce que nous proposons, tout simplement, c'est de préciser les modalités et qu'il y ait cette ouverture possible. Vous dites qu'il y a d'autres réunions qui sont organisées où les conseillers de quartier sont invités, certes, mais ce n'est pas la même chose.

Ce que nous disons, c'est : « le Président ou la Présidente et les conseillers de quartier peuvent demander quelque chose de supplémentaire ». C'est cela que nous souhaitons. Ce n'est pas qu'il y ait plus d'autres réunions, mais une réunion à leur initiative. En plus, je n'avais pas l'impression que vous étiez en désaccord sur le fond donc je m'étonne un petit peu que vous ne souhaitiez pas nous accompagner dans cette perspective. Merci.

Monsieur le Maire : Alors je ne sais pas si c'est un malentendu, mais il me semble que les choses se passent déjà comme ça. Si vous ne retirez pas ce vœu, je vais appeler à voter contre.

Qui est pour ? ..... Une explication de vote.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Je voudrais juste dire un mot. Vous avez tout dit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mais je voudrais dire qu'il y a quand même un élément matériel important qui va également dans le même sens, c'est la faiblesse des moyens qui sont mis à disposition de la Mairie pour assurer le fonctionnement des conseils de quartier. Nous avons un seul cadre A qui est absolument débordé, dont les conditions de travail sont tout à fait scandaleuses. Il faudrait au moins un deuxième poste.

Rien que dans la configuration actuelle, sans parler d'éventuelles séances supplémentaires, pour lesquelles bien évidemment nous serions tout à fait d'accord si tant est que nous soyons sollicités. En trois ans, je n'ai jamais été sollicité par aucun des membres des deux conseils de quartier que j'ai l'honneur de présider, pour une séance supplémentaire. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je tiens à rendre hommage au cadre qui traite ces questions parce qu'il est quand même extrêmement chargé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. C'est rejeté.

◊

28. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Nouveau Centre sur la récente détérioration du manège situé au Jardin Blanc du Parc André Citroën.

Monsieur le Maire : Vœu présenté par Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas rappeler les débats que nous avons eus au sujet de l'installation de ce manège et notre réticence sur le lieu d'implantation. Depuis son installation ce manège a subi de nombreuses dégradations avec plaintes du concessionnaire au commissariat. Nous avons voté un vœu le 28 juin 2010 demandant au Maire de Paris d'assurer la sécurité dans le Parc Citroën et donc de permettre le bon fonctionnement de ce manège. Je regrette que nos collègues de gauche n'aient pas voté ce vœu.

Dans la nuit du 25 au 26 février la cabane abritant la billetterie et l'installation électrique a été entièrement incendiée et détruite. Nous demandons donc à nouveau au Maire de Paris d'apporter des solutions pour assurer le bon fonctionnement de ce manège.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Nous avons bien sûr regardé ce dont il s'agissait et il nous a été indiqué que la DEVE, la Direction des Espaces Verts, devait faire une réunion vendredi dernier ou ce vendredi avec la Direction de la Protection du Public pour assurer la sécurité dans ce jardin ouvert.

Je pense que les services de la Ville vont regarder ça de très près. Ce serait bien aussi que le concessionnaire s'exprime auprès de la DEVE régulièrement, je n'ai pas l'impression qu'il l'ait fait. On peut aussi, je pense, demander le concours de la police nationale pour assurer la responsabilité en matière de sécurité. Ce jardin est un jardin ouvert et très fréquenté par les enfants, donc je ne veux pas que l'on exclue non plus le recours aux services de la Préfecture de Police.

Donc, sur la base de ce que je viens de dire, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, je voudrais répondre quand même que le concessionnaire s'est adressé plusieurs fois à la Direction des Espaces Verts.

Je regrette quand même que ce manège soit au Jardin Blanc parce que nous étions vraiment réticents sur cette implantation. Il faut que la Mairie de Paris prenne ses responsabilités et apporte des solutions pour que ce manège fonctionne normalement puisqu'il est situé au Parc Citroën.

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous aurons des problèmes tant qu'il sera situé à cet endroit. C'est ce que dit d'ailleurs le responsable du manège lui-même. N'imaginons pas qu'on mettra une garde statique toutes les nuits pour surveiller. Monsieur Martinez, rapidement.

Hubert Martinez : Je voudrais faire quelques remarques. Avant que ce manège ne soit implanté j'avais reçu le gérant et nous nous étions rendus tous les deux sur l'emplacement qui était prévu. Pour ma part, je lui avais déconseillé cet emplacement. Je lui avais dit qu'il aurait des problèmes sur ce lieu qui est un jardin ou un parc à ciel ouvert. Le gérant m'a répondu qu'il avait eu toute assurance de la Direction des Parcs et Jardins pour assurer la sécurité de cet emplacement.

Depuis, nous avons eu une quinzaine ou davantage de dégradations du jardin et des incendies. Régulièrement nous faisons appel, tant à la police nationale, au commissariat central, mais également aux inspecteurs de la DPP. Le problème s'est posé dès le départ où il y a eu précipitation dans l'installation d'un manège pour enfants et il n'y a pas eu de concertation avec les habitants et le conseil de quartier dès le départ.

Voilà les précisions que je voulais apporter mais qui reviennent à trois ans en arrière.

Monsieur le Maire : Effectivement, ça paraissait quelque chose de bon sens. Nous allons voter maintenant ce vœu de Madame Toubiana. Qui est pour ? Qui est contre ? Donc NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

29. Vœu au Maire du 15ème relatif à la mise à disposition d'un local situé en Mairie du 15ème pour les élus du groupe la gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, ce sera assez bref. Depuis 2001, le groupe des élus de gauche demande à pouvoir disposer d'un local à l'intérieur de la Mairie du 15ème arrondissement. C'est une demande ancienne qui est une demande de bon sens. Nous savons tous qu'à l'Hôtel de Ville l'opposition dispose de locaux. On nous a opposé un certain nombre d'arguments. On peut toujours discuter les arguments, mais il y a eu une décision du Tribunal Administratif qui a donc donné raison au groupe d'opposition du conseil du 5ème arrondissement et qui a donc enjoint, sous peine d'astreinte, au Maire du 5ème arrondissement, d'attribuer un tel local aux élus d'opposition dans un délai de deux mois. Nous demandons l'application, dans le 15ème arrondissement, de ce que le Tribunal Administratif a considéré comme fondé en droit, dans le 5ème.

Monsieur le Maire : Monsieur Courtois.

Daniel Georges Courtois : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il y a environ trois ans, lorsque la municipalité du 15ème s'est mise en place, nous avons abordé la question du règlement intérieur du conseil du 15ème arrondissement et l'article 33 qui concerne les droits de l'opposition avait prévu que les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale pourraient, en tant que de besoin, sur leur demande et en fonction des disponibilités, se voir remettre une salle de réunion à leur disposition.

Depuis cette date, à ma connaissance, il n'y a pas eu de demande particulière de mise à disposition de locaux, ni de demande de prêt de salle. Pour autant, effectivement, il s'agit de quelque chose qui est légal et nous en convenons parfaitement. Simplement, ce que nous souhaitons, c'est que les procédures pour ce genre de demande passent, comme c'est la règle, par la commission du règlement dont je rappelle que la commission du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 15ème est une commission permanente qui n'a pas pour objet de se réunir une fois, en début de mandature et de s'arrêter après cela.

Je suis tout disposé, en liaison avec Gérard Gayet, à regarder effectivement cette question dans un sens évidemment favorable. Je crois qu'il faut que les choses soient claires, il n'est pas question de nier ni de considérer que ce n'est pas une demande. Simplement, nous souhaitons que cela passe par la commission du règlement que nous réunirons assez rapidement.

Si je peux me permettre, à titre personnel, je pense qu'il serait intéressant qu'au niveau parisien il y ait une forme d'harmonisation qui soit mise en place pour la mise à disposition de locaux parce que lorsque nous allons dans un arrondissement ou un autre, ce n'est pas systématiquement un local qui est mis à disposition de l'opposition. D'ailleurs, en ma qualité de membre de la commission du règlement du Conseil de Paris, je suis tout à fait d'accord que l'on évoque cette question. Si vous en êtes d'accord, moi je propose de prendre acte de cette demande au titre du règlement du Conseil et si besoin est, vous pourrez reposer une nouvelle fois un vœu dans l'hypothèse où satisfaction ne vous serait pas donnée, mais je pense que c'est la bonne solution.

Monsieur le Maire : Donc, Monsieur Courtois propose que la Commission du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement étudie les modalités de ce qui est accepté, puisque vous en faites la demande officiellement pour la première fois. Donc le vœu étant satisfait, je vous demande de le retirer puisque la réponse de Monsieur Courtois est évidemment favorable et qu'il s'agit maintenant à la Commission du règlement de voir les modalités de cette attribution.

Claude Dargent : Je trouve tout cela un peu compliqué, Monsieur le Maire. C'est assez simple. Il y a une loi qui s'applique dans cette Mairie du 15ème arrondissement comme sur tout le territoire national. Cette loi dispose que le groupe d'opposition que je préside a droit à un local. C'est tout, ce n'est pas la peine d'aller plus loin. Que la Commission du règlement de Monsieur Courtois intervienne, tout cela est bien gentil, maintenant, la question c'est de savoir où et quand ?

Donc, puisque vous en êtes d'accord, il n'est pas question évidemment que nous retirions ce vœu qui ne fait que rappeler les obligations légales dans ce Conseil d'arrondissement. Donc, évidemment, nous le maintenons et nous souhaitons, dans les plus brefs délais, savoir quel est le local que vous nous proposez.

Monsieur le Maire : Puisque vous évoquez abondamment les dispositions légales, je vous rappelle que celles-ci prévoient que c'est le Maire de l'arrondissement qui décide des modalités selon lesquelles les locaux seront attribués au groupe d'opposition. Donc, ces modalités, nous les avons fixées, c'est la Commission du règlement intérieur, dans laquelle vous siégez……

Claude Dargent : Quand se réunit-elle ?

Monsieur le Maire : Elle se réunira dans les quinze jours, dans le mois, le temps que nous nous mettions d'accord pour une date. Il est bien évident qu'à partir du moment où vous faites cette demande, -c'est la première fois que vous la faites d'ailleurs- vous m'auriez écrit une lettre pour le demander, nous aurions immédiatement, évidemment, mis ce local à disposition puisque …

Interventions dans la salle hors micro

Monsieur le Maire : … Mais oui, Madame Hidalgo … ce n'est pas vrai, il n'y a aucune lettre, aucune déclaration, aucun vœu voté, ce n'est pas vrai. Nous avons ici tous les comptes-rendus de ce Conseil d'arrondissement où vous aviez même dit que cette demande, Monsieur Dargent lui-même, n'était pas prioritaire. D'accord ? Nous avions même été au-devant de vos demandes et même au-delà puisque nous vous avions proposé d'utiliser, selon votre convenance … S'il vous plait, Madame, vous me laissez parler ? Merci, c'est très aimable de votre part … selon votre convenance, de disposer de salles de réunions, quand vous le désiriez. Aucune demande ne nous est jamais parvenue depuis trois ans.

Je comprends que vous ayez attendu qu'il y ait un jugement du Tribunal Administratif pour reprendre cette demande, qui était en l'air et d'ailleurs à l'époque, la réponse de Monsieur Courtois, dans son intervention, il y a trois ans, était de rappeler simplement que s'il y avait de nouvelles demandes, de nouveaux besoins, il suffisait de saisir la Commission du règlement intérieur. Donc nous, nous renvoyons à la Commission du règlement intérieur et c'est la décision que nous prenons.

Monsieur le Maire : Monsieur Courtois ?

Daniel-Georges Courtois : Oui, votons sur cette proposition qui est de renvoyer au règlement.

Monsieur le Maire : Oui, mais la proposition en question n'est pas de renvoyer à la Commission du règlement. C'est mettre à disposition … Pour bien montrer qu'il n'y a aucun problème …

Daniel-Georges Courtois : Monsieur le Maire, je ne comprends pas où est le sujet puisque nous sommes tout à fait d'accord pour trouver un local. Simplement, il faut en discuter dans le cadre du règlement intérieur pour trouver le local adéquat. Ce n'est pas quelque chose de particulièrement compliqué. Le fait de discuter n'est pas quelque chose non plus d'incroyable dans la vie !

Monsieur le Maire : Oui, mais si, de leur part si, vous avez quand même enfin compris en trois ans de mandat ? Nous avons une disposition qui consiste à dire : « mettre à disposition du groupe d'opposition de gauche, dans les meilleurs délais, un local et les moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement ». La réponse est oui. Je ne sais pas ce qu'il faut dire de plus. Les modalités seront fixées par la commission du règlement intérieur.

Maintenant, pour ce qui concerne les « considérants » et je vous demande d'être attentive, maintenant si vous continuez le sketch, ce n'est pas grave, mais nous sommes dans une réunion de Conseil d'arrondissement, Madame Hidalgo, vous qui prétendez à de très hautes fonctions, les plus importantes dans notre municipalité, je pense que vous pouvez faire preuve d'un peu de sérieux même dans un très modeste Conseil d'arrondissement. Je sais que le Conseil d'arrondissement du 15ème ne suffit plus à votre mesure, mais essayez quand même de garder votre sérieux.

Anne Hidalgo : Je m'y sens si bien !

Monsieur le Maire : Mais vous y venez pourtant très rarement ! Je voudrais simplement vous faire une proposition puisque nous proposons. Autant nous sommes d'accord sur le dispositif, autant nous ne pouvons pas accepter les « considérants » qui sont des « considérants » qui critiquent la Mairie du 15ème. Donc, si vous enlevez les 2ème et 3ème « considérants » ...

Claude Dargent : Vous nous avez dit, dans cette enceinte, qu'aucun local n'était vacant dans cette mairie, Monsieur le Maire., je vous en prie, il faut être sérieux quand même ! On vote, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, puisque vous relancez le débat sans avoir la parole et sans l'avoir demandée, mais j'ai quand même entendu ce que vous disiez, je refuse vos assertions qui sont inexactes. D'une part, oui, les locaux de cette Mairie sont extrêmement chargés à tel point, mais je vois que cela vous fait rire, que les services s'entassent dans des bureaux vétustes, les adjoints et les élus aussi, et nous ne pouvons même pas loger la Caisse des écoles qui est sous les combles.

J'avais demandé d'ailleurs à la 1ère Adjointe un bâtiment administratif, que mon prédécesseur avait déjà demandé d'ailleurs pour reloger un certain nombre de services dans cet immense arrondissement qui a beaucoup de services administratifs et d'élus, nous attendons toujours la réponse et même pour reloger l'antenne de police. Donc, oui, Monsieur Dargent, je vous affirme que cette Mairie est très chargée.

Cela étant, je n'ai jamais dit, vous ne trouverez jamais cette réponse, ni dans ma bouche, ni dans celle de Monsieur Courtois, selon laquelle il n'y aurait pas de local pour le groupe d'opposition. Donc, ne dites pas des choses qui sont à côté de la vérité !

Ce que je vous demande, sinon nous serons amenés et c'est dommage, à voter contre, même si nous ferons en sorte de vous donner un local, je vous propose d'ôter de votre vœu les « considérants » 2 et 3 ; ce qui vous permettra, excusez-moi de le dire mais c'est votre intérêt, de négocier dans le cadre de la commission du règlement intérieur, non pas le principe d'un local mais simplement les modalités d'exécution, ce qui est assez banal et c'est ce qui se fait partout, on ne va pas en discuter ici, en Conseil d'arrondissement.

Nous voterons ce vœu si vous acceptez de retrancher ces deux « considérants » qui ne sont pas tout à fait à la hauteur du reste du vœu. Voilà, c'est une proposition tout à fait honnête, objective que je vous fais. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, nous avons entendu votre proposition, nous la refusons.

Monsieur le Maire : Nous allons soumettre ce vœu au vote du Conseil.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

Ce qui n'empêchera pas la gauche de disposer d'un local mais que nous déciderons pleinement sans réunir la Commission du règlement. Je le regrette pour eux. Voilà comment on se tire une balle dans le pied, mais ce n'est pas grave, c'est leur problème.

◊

30. Vœu au Maire de Paris, présenté par le conseil de quartier Emeriau/Zola, relatif à l'attribution du nom d'Andrée Chédid à une portion de l'Île aux Cygnes.

Monsieur le Maire : Vœu présenté par Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je serai très bref. Vous avez appris la disparition, il y a quelques semaines, d'Andrée Chédid, grande poète et écrivaine d'origine égyptienne qui

vivait sur le Front de Seine et qui affectionnait particulièrement l'île aux Cygnes à laquelle elle a dédié un poème.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de proposer, à travers le conseil de quartier qui a délibéré lors de sa réunion préparatoire il y a une dizaine de jours, d'attribuer le nom d'Andrée Chédid à une portion de l'île, c'est-à-dire la placette au débouché de la passerelle, parce qu'il est bien évident que l'allée des Cygnes et l'île aux Cygnes ne devaient pas perdre leur nom. Cette proposition a été acceptée par le conseil de quartier.

C'est pourquoi je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de demander au Maire de Paris de bien vouloir soumettre à la commission des appellations de rues et au Conseil de Paris par la suite, cette proposition. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Andrée Chédid était et restera une romancière, une poétesse exceptionnelle. Du « Sixième jour » en passant par « L'autre », elle a su créer une œuvre riche et variée, imprégnée d'humanisme et inspirée en partie par sa double attache orientale et française. Les plus jeunes la connaissaient également pour les très belles chansons qu'elle a écrites pour son petit-fils Mathieu ou pour son fils Louis.

Paris ne peut que souhaiter rendre hommage à cette grande dame des lettres et vous savez par ailleurs combien le Maire de Paris, sa 1ère Adjointe et les élus de gauche de cet arrondissement sont attachés à ce que de plus en plus de rues et d'équipements municipaux portent le nom de femmes qui ont marqué leur époque afin de rappeler leur contribution à l'histoire et au rayonnement de notre ville.

C'est pourquoi, malgré le délai, qui n'est pas du tout respecté, celui de cinq ans, qui est un délai régulièrement contourné ici, et j'attire votre vigilance sur cet aspect, nous voterons, évidemment, ce vœu en hommage à cette dame remarquable et exceptionnelle.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Parce que Madame Lalem a eu raison de rappeler qu'il y avait un délai que la Ville de Paris s'est imposé et qu'elle ne respecte pas, qui consiste à attendre au moins cinq ans après la disparition d'une personnalité et l'attribution de son nom à un lieu de la Ville.

Je constate qu'aussi bien au Conseil de Paris mais aussi de plus en plus ici, au sein de ce conseil, émanent des vœux de plusieurs de nos collègues pour que soit attribué à un lieu, une rue, une bibliothèque, un parc ou un gymnase, le nom d'une personnalité récemment disparue. Je considère que la règle de cinq ans permet de ne pas répondre, dans l'instant, à l'urgence et à l'émotion d'une disparition. Elle laisse ainsi une période nécessaire d'appréciation de la place qu'un personnage récemment disparu doit occuper dans Paris.

Cette règle permet également que ne s'installe pas une course mémorielle pour être à l'initiative de la demande et qu'ainsi les noms de personnalité disparues ne soient pas des enjeux politiques mais qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris et dans l'intérêt de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Je crois qu'il faut du temps et du recul pour apprécier si une personnalité, quels que soient ses mérites et ceux de Madame Chédid sont grands, je ne le nie pas, peut ou doit laisser son nom à la postérité. Donc ceci me conduit à m'abstenir sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Vous qui faites état du respect des règles, je vous indique que je vous ai laissé la parole alors que notre règlement intérieur prévoit une explication de vote par groupe. Mais je pense que parfois il faut savoir être un peu souple.

Je voulais juste faire une petite observation. Lorsque nous votons quelque chose ici en conseil, on se rend compte que parfois, 2 ans, 3 ans, 4 ans, je ne dirai pas jusqu'à 5 ans -je n'ai pas fait d'études statistiques- après, on n'a pas encore la dénomination ; ce que je peux comprendre parce que c'est très long, les procédures, la commission de dénomination, trouver la rue ou la place donc il vaut mieux s'y prendre à l'avance.

Je mets aux voix ce vœu de Monsieur de Hauteclocque. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Alayrac s'abstient et le groupe Nouveau Centre ? Monsieur d'Aboville. Vous avez quand même convaincu un certain nombre de personnes. Le vœu est adopté.

◊

31. Vœu relatif au remboursement des familles du 15ème arrondissement conformément aux nouveaux tarifs des cantines scolaires présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Fait assez surprenant, Monsieur le Maire, vous avez transmis une note aux directrices et directeurs d'écoles, que nous avons découverte en conseil d'école, indiquant que suite à la décision du Tribunal administratif du 17 décembre vous obligeant à appliquer les tarifs votés au Conseil de Paris du 10 mai, vous refusez de rembourser pour les tarifs de 1 à 4 ce qui a été payé en trop par les familles depuis la rentrée de septembre 2010. Cette fois-ci aucune information directe aux parents, contrairement à votre habitude.

Monsieur le Maire, nous n'oublions pas les deux lettres envoyées l'année dernière aux frais de la Caisse des écoles à tous les parents du primaire, à peu près 9.000 familles tout de même, expliquant votre posture et demandant de signer une pétition pour vous soutenir. Les parents nous font part de leur incompréhension et ils sont une fois de plus pris en otages.

Votre interprétation de l'article 1 du jugement du Tribunal administratif ne nous surprend pas. Malheureusement, nous n'avons pas la même définition de la justice sociale, nous le savons tous, nous en avons parlé souvent et c'est une évidence pour tous. Vous décidez de ne pas rembourser ces parents dont les revenus sont inférieurs à 2.900 euros, rappelons-le, ce qui vous permet, vous le précisez d'ailleurs très clairement dans votre note, de ne pas demander aux familles dont les revenus pour certaines sont supérieures à 7.500 euros, de payer la différence qu'elles doivent à la Caisse des Ecoles depuis septembre 2010.

Monsieur le Maire, ce procédé d'iniquité qui consiste à faire payer les classes sociales les moins favorisées n'est pas louable et réellement indigne de notre rôle d'élu au service de tous les habitants, pour l'amélioration de leurs conditions de vie au quotidien.

Pour conclure, vous avez, Monsieur le Maire, vous-même, écrit dans une des lettres envoyée aux parents l'an dernier, je cite : « ... la prétendue justice sociale résultant de la baisse des tarifs est peu opérante pour le tarif 1 ou pour le tarif 5 ». Alors pourquoi, si elle représente si peu, refuser de rembourser les familles qui en font la demande ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Bruno, pour répondre.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. A de nombreuses reprises déjà, nous avons évoqué dans cette enceinte les jugements et recours intervenus depuis le vote, en mai dernier au Conseil de Paris, des tarifs uniformisés pour la restauration scolaire. Je ne vais donc pas reprendre toute cette procédure.

Je rappellerai simplement que depuis longtemps nous avions dénoncé cette décision arbitraire et unilatérale du Maire de Paris et de son équipe, sans aucune concertation avec les maires d'arrondissements, alors que nous avions demandé à la Directrice de la DASCO de nous « accorder un délai » avant de faire cette réforme, puisque nous venions, en septembre 2009, de passer de 5 à 8 tarifs avec une augmentation inévitable pour les tarifs 6, 7 et 8.

Cette décision de passage à 8 tarifs avait été prise par le Comité de gestion de la Caisse des Ecoles, comme nous soumettons au vote de ce Comité de gestion toutes les évolutions que nous avons voulues depuis le début de cette mandature : l'introduction de produits bio dans la restauration scolaire, notre participation active au programme « Paris Santé Nutrition » de lutte contre l'obésité des enfants, l'instauration de l'allocation annuelle « Prévoyance Santé » de 240 € aux 270 employés de restauration, la mise en place de séjours de vacances pour les vacances de Pâques ou les vacances d'été. Et bien sûr je n'oublie pas notre objectif prioritaire qui est de servir des repas de qualité dans les restaurants scolaires.

Alors oui, avec le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, nous travaillons pour les familles, toutes les familles du 15ème, pour tous les enfants du 15ème qui déjeunent à la cantine et cette décision unilatérale du Maire de Paris et de Madame Brossel, nous l'avons très mal ressentie.

Mais le jugement au fond rendu par le Tribunal Administratif est intervenu le 17 décembre dernier et aussitôt, Monsieur le Maire, vous avez décidé de l'appliquer.

Dans ce jugement, il est dit très exactement -je lis les conclusions- :
« Considérant les dispositions du code de justice administrative, il est enjoint aux présidents des Caisses des Ecoles des 6ème, 8ème, 15ème, 16ème et 17ème arrondissements de Paris d'appliquer les tarifs décidés par le Conseil de Paris dans un délai de deux mois à compter du présent jugement ».

En d'autres termes, si l'on interprète littéralement le dispositif de ce jugement, le Tribunal administratif n'enjoint pas aux Caisses des Ecoles de faire une application rétroactive de la nouvelle grille tarifaire.

Le délai de deux mois indiqué dans le jugement permettait aux 2 ou 3 Caisses des Ecoles qui étaient encore à 5 tarifs de passer à 8 tarifs et de faire les calculs indispensables pour une facturation avec les nouveaux tarifs. Cette nouvelle grille tarifaire, nous aurions donc pu l'appliquer à compter du 17 février. Mais dès le mois de septembre, nous avions demandé au Directeur de notre Caisse des

Ecoles de faire un double calcul : celui avec les tarifs de la Caisse des Ecoles du 15ème et celui avec la tarification de la Ville de Paris. C'est grâce à l'anticipation que nous avions faite que le Maire du 15ème a pu faire appliquer, dès la rentrée de janvier dernier, la nouvelle grille tarifaire. Nous nous sommes donc complètement conformés à l'injonction du Tribunal administratif.

Aussi, lorsque vous évoquez dans ce vœu, comme sur l'affiche que Madame Brossel a fait apposer dans les écoles « la possibilité pour les familles du 15ème de demander à la Caisse des Ecoles que l'ensemble des repas d'ores et déjà facturés depuis le 1er septembre 2010 soient recalculés conformément à la nouvelle grille tarifaire et le remboursement de la différence le cas échéant » vous vous moquez du monde ! D'abord, parce que nous appliquons le jugement rendu depuis le 1er janvier alors que nous aurions pu attendre le 17 février ; ensuite parce qu'il n'est pas question pour vous de demander aux familles qui paient les tarifs 5 à 8, la différence de facturation pour la période du 1er trimestre de l'année scolaire ; enfin parce que j'ai rencontré récemment les assistantes sociales scolaires pour leur dire que la commission de réduction tarifaire que je préside serait toujours à l'écoute des familles qui rencontrent des difficultés pour leur accorder une réduction de tarif ponctuelle de quelques mois ou pour une année scolaire entière.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques éléments que je voulais apporter en réponse à ce vœu que, naturellement, je vous demande de rejeter.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets donc aux voix ce vœu. Qui est pour ? Madame Bessis, pour une explication de vote, allez-y.

Catherine Bessis : En ce qui concerne le Tribunal administratif, vous pouvez en parler et en reparler, toujours est-il qu'il ne vous a pas donné raison. Vous avez anticipé, très bien. Vous avez une interprétation des termes du jugement assez incroyable. Si les décisions sont annulées, cela signifie qu'elles n'ont pas existé. Donc, à partir de ce moment-là cela signifie que les parents qui ont payé à partir du mois de septembre des repas plus chers qu'ils auraient dû le faire, doivent être remboursés, ce n'est pas beaucoup plus compliqué que ça.

Et quand vous dites que les parents, on ne peut pas demander aux parents qui ont payé moins que ce qui devait l'être, de payer aussi la différence, je voudrais quand même rappeler toujours ce tarif 4, dont vous ne parlez pas souvent, qui est pour des parents dont les revenus sont à peu près équivalents à 2.400 €, qu'ils ont payé 1.6 € en plus par repas depuis le mois de septembre, par enfant. C'est quelque chose d'énorme et je pense que ces parents ont droit à un remboursement. Pour certaines familles, Monsieur le Maire, chers collègues, ces

sommes sont importantes. Dans le 15ème arrondissement, ce sont des familles dont vous parlez très souvent, ce sont les familles de classe intermédiaire.

Monsieur le Maire : Merci. Grâce à vous, 60 % des parents de la Caisse des Ecoles vont payer davantage.

Je mets aux voix ce vœu de la gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

Monsieur le Maire : Il nous reste un vœu à examiner.

32. Vœu au Maire de Paris relatif aux problèmes de sécurité aux abords du collège Guillaume Apollinaire, présenté par l'UMP et le Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Madame de Fressenel présente ce vœu.

Agnès de Fressenel : Par ce vœu, Monsieur le Maire, je souhaitais revenir sur un sujet récurrent, ancien, mais qui devient urgentissime et qui concerne la sécurisation du collège Guillaume Apollinaire.

Sur ce sujet, je tiens à le dire, Monsieur Dargent, qui ne rate pas une seule occasion de nous faire des leçons de morale, n'a pas vraiment brillé par son activisme sur ce dossier alors qu'il est membre du Conseil d'administration, je tiens à le préciser et à le dire à mes collègues. Je n'insisterai pas, laissez-moi terminer. Je n'insisterai pas sur le climat d'exaspération qui règne actuellement dans la communauté éducative et idem chez les parents d'élèves qui sont extrêmement inquiets. Je ne polémique pas pour polémiquer ! Vous nous tendez la perche. Vous passez votre temps à nous faire des leçons de morale, donc recevez les compliments que vous méritez.

Je vous épargne évidemment la lecture du vœu. Nous avons rencontré, avec mon collègue Hubert Martinez, lundi dernier, la Principale de ce collège qui était extrêmement inquiète. Depuis, un nouvel incident s'est produit, puisque vendredi 18 mars un des panneaux de protection de la piscine Keller qui, je le précise, mesure environ 4 mètres, a été arraché. Je vous épargne les chicanes en aluminium qui ont été projetées dans la cour. Il en va donc de la sécurité des élèves, des biens et des personnes.

C'est pourquoi nous demandons, avec Philippe Goujon et Jean-François Lamour, à la DASCO, puisque nous sommes côté cour, donc à l'intérieur du collège, plusieurs choses :
- la première, le remplacement de la palissade, côté passage, par un système adapté afin d'empêcher les intrusions et les jets d'objets dans la cour,
- l'étude et si possible la réalisation assez rapidement d'un système de fermeture nocturne de ce passage,
- et enfin, j'en finis, Monsieur le Maire, la pose d'un plexiglas opaque de hauteur suffisante sur l'intégralité de la grille métallique donnant sur l'avenue Emile Zola.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent, pour une explication de vote.

Claude Dargent : Oui, pour une explication de vote, Monsieur le Maire. Je confirme qu'il y a des problèmes de délinquance dans le 15ème arrondissement puisque c'est la question, quand même, qui est au départ de tout ça ; premier point. Et non seulement il y a des problèmes de délinquance dans le 15ème mais grâce à l'action de la police nationale, en l'occurrence, il y en a de plus en plus.

Effectivement, Madame, il y a des problèmes de délinquance dans cet arrondissement. Jusqu'à preuve du contraire, la délinquance, c'est quelque chose qui relève de la police et donc, en l'occurrence, de l'Etat. Ça c'est la première chose ! Vous me parliez de leçon de morale, là je ne vous parle pas de morale, je vous parle de l'impéritie de la politique nationale qui est tenue en la matière dans ce domaine. Ça c'est le premier point ! Si vous le cherchez, vous le trouvez !

Monsieur le Maire : On transmettra au Commissaire de Police.

Claude Dargent : Effectivement, il est de la responsabilité de l'Etat de faire respecter les comportements, dans cette partie du 15ème comme partout ailleurs et je constate qu'il ne le fait pas. Ce n'est pas très étonnant, vu que depuis le début de ce Gouvernement, régulièrement, on vide les policiers de Paris comme de l'ensemble de la France ... Si, il y a rapport, Madame, je vous signale que quand il n'y a plus de policiers il y a davantage de délinquance, le savez-vous ?

Monsieur le Maire : Vous pourriez faire une explication de vote concernant le collège ? Vous n'avez que 3 minutes, il reste 2 minutes. Evitez les provocations.

Claude Dargent : Si je suis interrompu, ça durera plus longtemps. Donc il fallait rappeler quelques fondamentaux à Madame de Fressenel parce qu'il faudrait, malgré tout, ne pas déplacer les débats et assumer vos responsabilités, et d'un groupe UMP et de la politique désastreuse qui est menée dans ce domaine. Premier point !

Deuxième point. S'agissant du Conseil d'administration de cet établissement, où effectivement je me rends, alors que les élus de droite, comme dans beaucoup de conseils d'administration de cet arrondissement, ne mettent jamais les pieds ...

Monsieur le Maire : Vous voulez bien répondre à la question ?

Claude Dargent : ... Je réponds, Monsieur le Maire, mais si vous m'arrêtez, je ne pourrai pas. Donc, effectivement, je vais dans ce Conseil d'administration où beaucoup de vos collègues ne mettent pas les pieds. Donc, y allant, Madame, je peux vous donner un certain nombre d'éléments recueillis d'ailleurs directement auprès de Madame Gautron.

Monsieur le Maire : Vous auriez dû commencer par là.

Claude Dargent : Mais toutes ces questions sont liées. Premier point. S'agissant de la façon dont l'établissement est sécurisé, mal sécurisé aujourd'hui mais ça n'est pas d'hier que cet établissement a été construit, Madame, je confirme que la réflexion est engagée pour trouver une solution pour avoir une meilleure sécurisation sur l'avenue Emile Zola. Pas avec un plexiglas qui n'est pas forcément une bonne solution, qui est par ailleurs une solution coûteuse, mais la sécurisation est engagée.

En revanche, s'agissant de la question du passage, je vous informe, et le Maire du 15ème pourra vous le confirmer, que nous n'avons pas le droit de fermer ce passage la nuit car nous sommes sous l'empire du règlement de 1969, qui fait que nous sommes sur le domaine de la dalle et que la dalle est un espace ouvert au public et que si la passerelle était fermée jadis, c'était en contravention avec ce règlement et que nous, nous respectons le droit. On a encore vu tout à l'heure que la droite, elle, ne le fait pas. Donc il n'est pas possible pour des raisons juridiques de fermer ce couloir.

Enfin dernier point, s'agissant ...

Monsieur le Maire : Mais rapidement parce que vous avez dépassé votre temps de parole, largement, Monsieur Dargent,

Claude Dargent : ... Je vais le plus vite possible mais il y avait tellement de sottises dans ce vœu que ça prend du temps ...

Monsieur le Maire : Evitez d'insulter Madame de Fressenel.

Claude Dargent : … S'agissant enfin de la question du franchissement de la palissade, je vous indique que ce n'est pas à la Sem de s'occuper de cette question parce que, comme une réunion l'a déjà indiqué, la seule solution qui est possible, c'est de mettre en place une forme de barrière mais qui prendra sur le collège et donc en l'occurrence ce n'est pas la Sem. Donc, du début à la fin, ce vœu est mal rédigé même s'il part de bonnes intentions. C'est pour ça que nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Avec ça les parents et les élèves de ce collège vont évidemment avoir une meilleure sécurité. Monsieur Menguy, pour une explication de vote.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une explication de vote en trois points.

D'abord, je souligne et je condamne fermement les propos que Claude Dargent vient de tenir sur les effectifs de la police nationale, comme quoi la police nationale aggravait la délinquance dans le 15ème. Il est inadmissible de parler ainsi de fonctionnaires qui risquent leur vie tous les jours et toutes les nuits …

Monsieur le Maire : Ca fait rigoler la gauche !

Jean-Baptiste Menguy : … pour la défense des biens et des personnes et la défense des habitants. C'est scandaleux et croyez bien que nous transmettrons au Préfet de Police ces propos.

Monsieur le Maire : Deuxième point, Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : J'attends que Monsieur Dargent revienne à la raison.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy, laissez Monsieur Dargent se discréditer lui-même. Allez-y, continuez pour les deux derniers points.

Jean-Baptiste Menguy : Deuxième point. Je regrette l'attitude de la gauche du 15ème et de la gauche parisienne en général sur la question de la sécurisation des établissements scolaires. Pourquoi ? Parce que si vous vous parliez entre collègues, Monsieur Dargent, vous verriez que dans un département limitrophe, la Seine Saint-Denis, le Président Bartolone a d'ores et déjà engagé un certain nombre de travaux et de réflexions sur la sécurisation des établissements … Vous avez raison de partir, Monsieur Dargent.

Monsieur le Maire : Continuez, Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, quand on voit les leçons de démocratie qu'on a reçues tout au long de la soirée, franchement, on voit que la gauche est bien courageuse ce soir, comme d'habitude.

Monsieur le Maire : C'est indigne effectivement de la démocratie municipale, ça c'est clair.

Jean-Baptiste Menguy : Donc, insultes, irresponsabilité, mensonges, troisième point évidemment puisque Monsieur Dargent vient d'avouer lui-même qu'il n'a rien fait pendant toutes ces années où la gauche était aux responsabilités puisque c'est le département évidemment qui a la responsabilité des bâtiments, des collèges et de leur sécurisation.

Nous demandons, la droite parisienne, et je salue le travail de ma collègue Agnès de Fressenel, et nous demandons au niveau parisien que des travaux soient faits régulièrement pour sécuriser les collèges par quelque moyen que ce soit parce que ce sont de vraies demandes. Je regrette que Madame Bessis, qui est si prompte à prendre la parole sur les écoles, veuille également partir et ne participe pas à ce débat. C'est encore une belle preuve d'irresponsabilité de votre part, Madame Bessis, parce que vraiment quand on voit cette irresponsabilité, cette insulte et ce mensonge sur les responsabilités qui pèsent sur vos épaules en matière de sécurité des élèves, Madame Bessis et vos collègues de la gauche, franchement, il n'y a pas de quoi être fiers. C'est la raison pour laquelle nous nous élevons contre votre attitude, contre votre propos et que nous voterons le vœu de Madame de Fressenel qui est le vœu du bon sens.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, vous pouvez constater comme moi que quand on évoque les questions de sécurité, après avoir proféré nombre de mensonges et d'inexactitudes, la gauche s'en va, ça ne l'intéresse pas. La sécurité des élèves, des parents d'élèves, des enseignants d'un collège qui a des difficultés, ne l'intéresse pas. La gauche est partie, il n'y a aucun représentant de la gauche sur ces bancs alors que vous êtes extrêmement nombreux à une heure pourtant tardive, ce dont je tiens à vous féliciter mes chers collègues, dans cette enceinte à supporter les discours des uns et des autres.

Je voudrais simplement faire une sorte de rappel à l'ordre solennel. Il est vraiment irresponsable et inconvenant de la part d'un groupe, qui se dit responsable et qui est aux affaires à la Mairie de Paris, de quitter ainsi l'hémicycle lorsqu'une réponse ou une explication de vote d'un de nos collègues ne le satisfait pas. C'est particulièrement indigne, ça correspond à une sorte de

censure. On ne veut pas écouter l'opposition, donc on s'en va, on la censure, on l'ignore, on la méprise, on l'humilie.

C'est ce que nous connaissons, mes chers collègues, à chaque Conseil de Paris, de la part du Maire de Paris qui se comporte de la même façon avec sa majorité et c'est ce que vous constatez ici. Comme ils n'ont pas la majorité, il ne leur reste que la fuite pour exprimer leur désaccord. Je trouve cela particulièrement odieux et particulièrement attentatoire à la démocratie municipale. Je vous remercie.

Nous allons voter ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est voté à l'unanimité, la gauche étant absente.

◊

Quelques informations diverses, très rapidement. Les dates des Conseils d'arrondissement. Nous avons un CICA le 8 avril, les prochains Conseils d'arrondissement auront lieu le 9 mai, le 6 juin, le 4 juillet, le 19 septembre, le 10 octobre, le 7 novembre et le 5 décembre.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

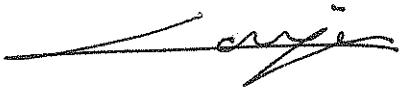

Philippe GOUJON
Député de Paris